

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 28 (1957)

Heft: 3

Rubrik: Rapport annuel : exercice 1956

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXVIII^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N^o 3. Mars 1957

SOMMAIRE

Rapport annuel et comptes de l'exercice 1956
Chronique économique

RAPPORT ANNUEL

Exercice 1956

D'une manière générale, dans le Jura, le plein emploi a caractérisé l'année 1956. Toutes les branches de l'économie ont dû avoir recours à la main-d'œuvre du dehors, suisse ou étrangère. Dans beaucoup de nos fabriques et sur les chantiers, dans le service des établissements et de maison, dans l'agriculture, dans l'artisanat, on trouve des Italiens, hommes et femmes, ainsi que des ressortissants de régions et de cantons où l'industrie est moins développée. Cette situation a tendance à donner à l'une ou l'autre de nos localités un aspect un peu cosmopolite faisant contraste avec la vie calme, nous allions dire patriarcale d'autrefois, où l'élément bourgeois dominait encore. Le Jura est en plein développement. De nouvelles usines se construisent, d'autres s'agrandissent et se transforment pour se moderniser, les habitations se multiplient à un rythme rapide.

La prospérité amène un bien-être accru, les biens de consommation se vendent facilement, le confort est en progrès. Si d'une part on vit mieux grâce à une alimentation plus substantielle et à une meilleure hygiène, on constate, d'autre part, une régression de la consommation des boissons fortes ce qui ne peut être que favorable à la santé publique. Il est vrai aussi que l'on a soif d'autres distractions. Les sociétés de toutes sortes fourmillent et l'on peut dire, sans exagération, que nous sommes à l'âge des comités.

Un autre aspect de ce temps, c'est le développement continu des institutions de bienfaisance, d'entraide et de protection. Nouveaux hôpitaux, dispensaires antituberculeux, antialcooliques, aide familiale, services d'as-

sistance sociale, établissements d'éducation ont vu le jour pendant notre génération. Des institutions ont été améliorées ou transformées.

La jeunesse qui, depuis la fin de la dernière guerre mondiale, a augmenté en nombre de façon réjouissante fait aussi l'objet de soins de plus en plus attentifs. Les jardins d'enfants se sont multipliés. De nombreuses classes primaires ont dû être créées, ce qui a amené une grande pénurie d'instituteurs et d'institutrices. Il en est de même dans les écoles secondaires. Plusieurs classes ont dû être dédoublées, de nouveaux établissements se sont fondés dans des communes ou régions où il n'en existait pas : Malleray-Bévilard, Bellelay, Les Breuleux, Courtelary. D'autres sont à l'étude. Les nouvelles maisons d'école ne se comptent bientôt plus.

Bref, le Jura démontre une vitalité qui fait bien augurer de l'avenir.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide et très général sur les différentes branches de l'économie jurassienne en 1956.

L'agriculture n'a pas été très favorisée. Les promesses printanières étaient belles (sauf pour les céréales et la vigne qui avaient beaucoup souffert du gel hivernal), et on s'attendait à une année normale. Il a fallu passablement déchanter par la suite. Les foins, s'ils étaient abondants, ont été mouillés et les regains tardifs, la pluie survenant toujours mal à propos. Mais c'est la moisson qui a le plus souffert des intempéries. En bien des endroits, elle a été hachée par la grêle et ce qui restait a germé. Il y a bien eu certains coins épargnés, de telle sorte qu'on ne peut parler de vraie catastrophe. La récolte des pommes de terre a été fort moyenne. A la montagne, des céréales et des pommes de terre étaient sous la neige au mois de novembre encore. Les fruits aussi ont été grêlés et, par conséquent, de petite qualité. La vendange a été moyenne et le 1956, s'il est buvable, ne constitue pas une « fine goutte ».

L'apiculture, une fois encore, fut une déception.

L'industrie a été active dans tous les secteurs : horlogerie, mécanique, décolletages, fonderies, travail du bois, fabrication du papier et de la cellulose, verrerie, ciment, tuilerie, céramique, articles de consommation, vêtements, alimentation, tabac.

La construction, dont dépend l'artisanat dans sa majeure partie a pris, comme les années précédentes, une grande ampleur. On construit comme jamais et les prix sont à l'avenant. Quand le bâtiment va, tout va ! dit le proverbe.

Le point noir est la politique douanière des Etats-Unis à l'égard de notre horlogerie. Un traité de commerce régulier et satisfaisant pour les deux parties nous lie à ce pays. Mais les Américains ont introduit après coup et d'autorité une notion nouvelle, celle de la clause échappatoire qui leur permet de faire comme bon leur semble dans les domaines où leurs produits ne leur paraissent pas suffisamment protégés. Depuis quelques années, ils en veulent à notre montre suisse et ils cherchent à en limiter l'importation par des mesures tracassières tout en essayant de les justifier par des raisons de défense nationale. Leurs arguments ne sont guère convaincants et on a l'impression qu'ils doivent faire effort eux-mêmes pour y croire. Mais la fable du loup et de l'agneau est vraie dans tous les temps et sous toutes les latitudes.

Nous passons maintenant aux différentes rubriques qui ont constitué au cours de l'année dernière la vie de notre association.

I. Organes de l'association

1. Membres d'honneur

D^r Eugène Péquignot, ancien secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique, Berne.
Georges Mœckli, conseiller aux Etats et ancien conseiller d'Etat, Delémont.
Paul Maillat, inspecteur des forêts, Delémont.
D^r Henri Mouttet, ancien conseiller d'Etat, Berne.
Werner Brandt, directeur, Reconvilier.
Arthur Oettinger-Meili, Bâle.
Paul Billieux, ancien procureur, Porrentruy.
D^r Max Gafner, conseiller d'Etat, Berne.
D^r Albert Comment, juge fédéral, Lausanne.
D^r Virgile Moine, conseiller d'Etat, Berne.

2. Comité

Le comité a été réélu pour une période de trois ans en 1956.
Il se compose de messieurs :

F. Reusser, ancien avocat des mineurs, Moutier, président.
W. Sunier, préfet, Courtelary, vice-président.
R. Steiner, directeur du Collège, Delémont, secrétaire.
H. Farron, commandant d'arrondissement, Delémont, caissier.
P. Andrey, entrepreneur, La Neuveville.
E. Baumgartner, maire et député, Bienne.
H. Born, avocat, Moutier.
H. Bühler, conseiller municipal, Tramelan.
R. Burger, avocat, Porrentruy.
L. Chappuis, directeur, Reconvilier.
G. Feune, conseiller municipal, Delémont.
J. Gressot, préfet, Porrentruy.
M. Hänni, installateur, Delémont.
M. Henry, ancien administrateur des postes, Porrentruy.
S. Kohler, député, Courgenay.
A. Lang, industriel, Porrentruy.
L. Mosimann, député, Moutier.
A. Oettinger, Bâle.
D^r E. Péquignot, Berne.
F. Savoye, industriel, Saint-Imier.
O. Schmitz, industriel, Granges (Soleure).
A. Segginger, secrétaire municipal, Laufon.
Ch. Sigrist, agent consulaire, Porrentruy.
H. Weibel, conseiller municipal, Saint-Imier.
Ch. Zimmermann, secrétaire de préfecture et vice-préfet, Saignelégier.

Représentant de la Société jurassienne d'Emulation :

A. Rebetez, président central de l'Emulation, Porrentruy.
Suppléant : D^r F. Schaller, secrétaire.

Représentant de Pro Jura :

O. Schmid, préfet, La Neuveville.
Suppléant : D^r J. Chausse, président de Pro Jura, Moutier.

Représentant de La Jurassienne, Cortébert :

J. Schaller, président, Delémont.

3. Commissions

Ci-après on trouvera la liste des présidents de nos diverses commissions que nous remercions tous de leur précieuse collaboration.

Commission pour la protection de la nature : D^r R. Baumgartner, professeur, Delémont.

Commission d'urbanisme et de protection des sites : F. Reusser, Moutier.

Commission du tourisme pédestre : O. Stalder, directeur du Progymnase, La Neuveville.

Commission des questions sociales : H. Huber, conseiller d'Etat, Berne.

Commission des affaires communales : H. Landry, maire, La Heutte.

Commission scientifique : L. Lièvre, professeur, Porrentruy.

Commission agricole : E. Lœffel, directeur, Courtemelon.

Commission forestière : W. Schild, conservateur des forêts, Delémont.

Commission routière : H. Farron, cdt. d'arrond., Delémont.

Commission des horaires : F. Reusser, Moutier.

Commission de la formation professionnelle : M. Hänni, installateur, Delémont.

Une commission non permanente a été constituée en 1953 pour procéder à une étude tendant à doter le Jura d'un technicum. Cette commission est présidée par M. W. Sunier, préfet, à Courtelary.

4. Effectif des membres

Le nombre de nos membres et adhérents se présente comme suit au 31 décembre 1956 :

10	(10)	membres d'honneur ;
109	(109)	communes municipales et bourgeoises ;
69	(68)	sociétés ayant un caractère d'utilité publique ou économique ;
5	(5)	compagnies de chemins de fer ;
137	(134)	entreprises industrielles ou commerciales ;
520	(526)	membres individuels ;
688	(577)	adhérents par abonnement au bulletin.
1538	(1429)	au total.

Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente.



La bicyclette

appréciée pour sa bienfaisance

Pour tous renseignements et prospectus, s'adresser aux

Usines CONDOR S.A. à Courfaivre

Tél. (066) 3 71 71

Agents dans les principales localités

774

LOSINGER & C° S.A.

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS

DELÉMONT

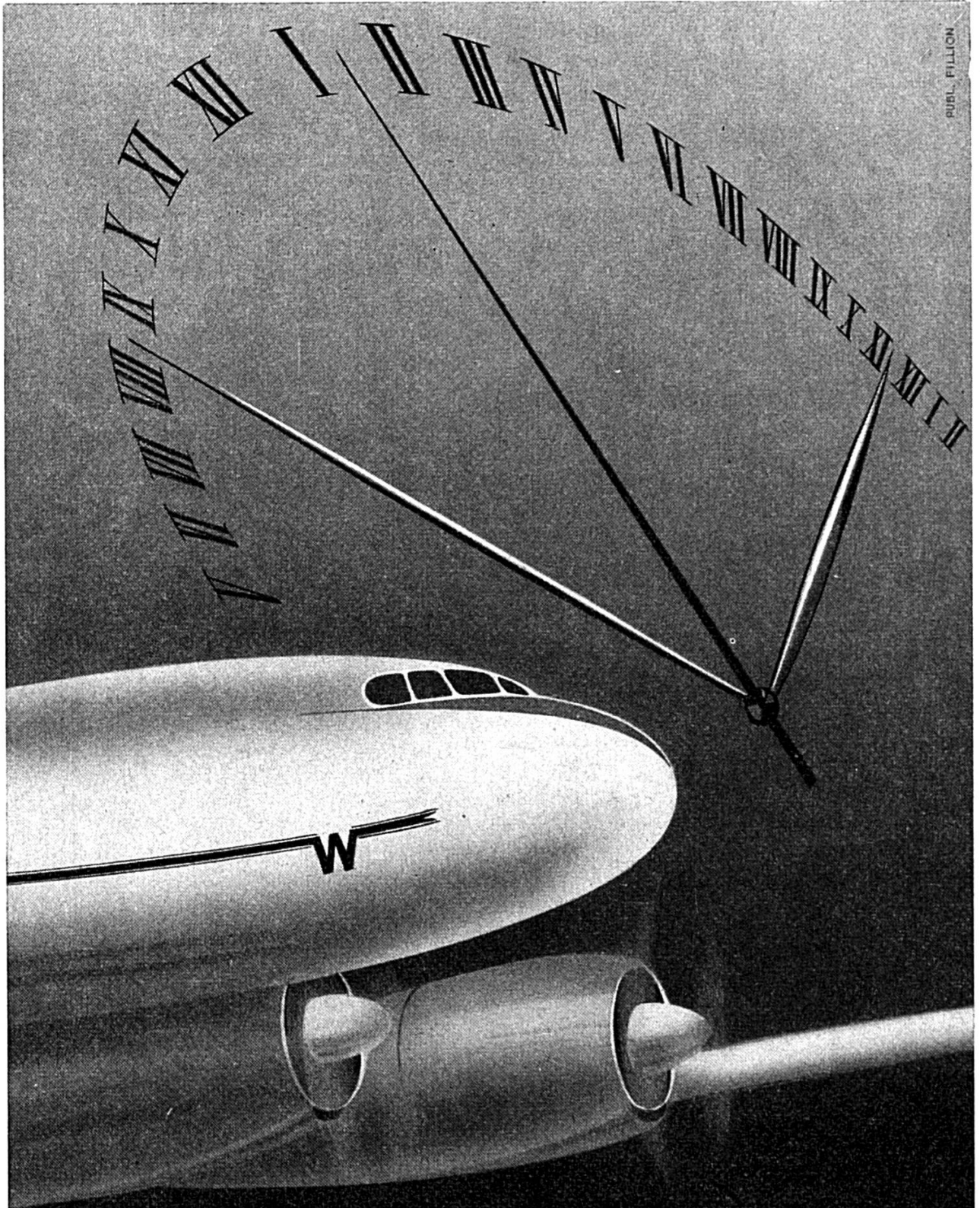
Téléphone (066) 2 12 43



Travaux publics
Travaux de routes
Béton armé

775

RUBIL PILLION



JURAWATCH

DELEMONT

SUISSE

II. Administration

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 21 avril 1956, à Bienne, à 10 h. 15, à l'Hôtel de Ville du Bourg

Présidence : M. F. Reusser, Moutier.

Procès-verbal : M. R. Steiner, Delémont.

1. Ouverture

M. E. Baumgartner, maire de Bienne, adresse à l'assemblée le salut des autorités de la ville qui nous reçoit aujourd'hui. Il brosse à grands traits l'histoire de cette cité dont le développement extraordinaire est dû en partie à sa situation géographique et en partie à l'esprit d'initiative de ses habitants. M. Baumgartner souligne avec enthousiasme les liens qui unissent le Jura à la ville de l'avenir et se plaît à reconnaître le rôle important qu'ont joué les Jurassiens depuis longtemps dans la vie économique de Bienne. M. Baumgartner est vivement applaudi. Il a su créer l'ambiance agréable dans laquelle se dérouleront les diverses manifestations de cette journée.

M. F. Reusser, président de l'ADIJ, s'adresse ensuite à l'assemblée en ces termes :

« Messieurs les membres d'honneur,
Messieurs les invités,
Messieurs les membres de l'ADIJ,

Notre association tient aujourd'hui pour la première fois ses assises annuelles dans la ville de Bienne qui depuis de très nombreuses années est affiliée à notre groupement et en constitue un soutien fidèle et précieux. La cité de l'avenir, ainsi qu'on a coutume de la désigner en ce vingtième siècle, devient de plus en plus, avec une rapidité remarquable, un grand centre industriel et commercial. Avec ses 52 000 habitants, dont un tiers parle la langue française, elle forme le pôle attractif de la moitié du Jura au moins. C'est, du côté sud, la porte de sortie principale de notre région, enfermée dans ses montagnes. Aussi est-il compréhensible que nous tenions tant, nous autres Jurassiens, à avoir de bons moyens de communication, ferroviaires et routiers, avec Bienne et au-delà, vers Berne, capitale et chef-lieu, vers le Lötschberg et le Simplon, vers la Suisse romande et aussi vers la Suisse alémanique. Depuis la fondation de notre association, nos efforts ont tendu, inlassablement, à l'amélioration du trafic ferroviaire et à l'aménagement des routes conduisant à la cité des bords du lac, qui fut, autrefois, justement à cause de sa position géographique, partie intégrante de l'Evêché de Bâle.

Nous devons continuer à défendre nos intérêts ferroviaires, malgré le coup dur qui a frappé la ligne de Delle au cours de ces dernières années. Il faut arriver au rétablissement d'un trafic international digne de ce nom, avec des voitures directes Milan-Paris ou Belfort, dans les

deux paires de trains directs qui existent encore à travers le Jura, mais qui ne sont plus coordonnées à Berne avec les trains du Lötschberg-Simplon. On a percé à grands frais le tunnel de Moutier à Granges pour avoir une bonne voie d'accès à la ligne des Alpes bernoises et le trafic qu'elle devrait et pourrait apporter est devenu extrêmement réduit.

Nous devons continuer de demander la double voie sur la ligne de Moutier à Bâle pour que le trafic important qui s'y est développé n'emprunte pas, lui aussi, d'autres voies.

Dans tous les domaines qui nous sont propres, nous devons et voulons défendre les intérêts du Jura dans leurs divers aspects culturels et économiques, ainsi que les statuts nous en font le devoir.

Nous vivons dans une période de longue prospérité économique et pour la jeune génération le mot de « crise » n'a plus qu'un sens assez relatif. La dernière épreuve est si lointaine qu'on ne croit plus à sa possibilité et qu'on agit en conséquence. La main-d'œuvre est tellement recherchée qu'il en vient de tous les coins de l'horizon, donnant à plusieurs de nos localités industrielles un petit air exotique, spécialement en dehors des heures de travail.

Et pourtant, si l'on se donne la peine de réfléchir, le danger de crise est toujours là, à l'état latent. L'étranger a tendance à renforcer sa protection douanière contre les produits suisses. Les pays qui ont une production nourricière suffisante (agriculture, produits de la mer) et une industrie développée cherchent à déverser le trop-plein de leurs fabrications dans les parties du globe où règne la misère, en leur fournissant l'équipement complet nécessaire à leur essor économique. A plus ou moins longue échéance, chaque pays voudra vendre au dehors des machines et des produits fabriqués, rétrécissant peu à peu le marché extérieur de ceux qui doivent vivre aujourd'hui déjà de l'exportation. L'Europe doit de nouveau compter, par exemple, avec la concurrence du Japon. L'U. R. S. S., la Chine, l'Inde même, se préparent. D'autres suivront, au rythme de l'augmentation de la population. Pour de petits pays comme la Suisse, dont le sol est incapable de nourrir tous ses habitants, il y a là un réel danger, lointain espérons-le, mais auquel il faut penser pour trouver voies et moyens de le conjurer. Un peuple qui, du haut en bas de l'échelle, reste actif, modeste et sérieux, qui aime le travail de qualité et de haute précision saura certainement toujours trouver son chemin. Nous avons confiance dans les destinées de notre patrie.

C'est dans ces sentiments que je déclare ouverte l'assemblée générale de ce jour. »

Lui aussi récolte de chaleureux applaudissements.

M. Reusser aussi récolte de chaleureux applaudissements.

honorent de leur présence : MM. les conseillers d'Etat Dr V. Moine, Huber, Dr Bauder, Dr Gafner, MM. Hof, vice-chancelier, Dr Imer, juge à la Cour suprême, Dr Moser, chef de service à la Direction cantonale des chemins de fer, Giroud, conseiller national, Dr Jenny, secrétaire du Département de l'intérieur de Bâle, M. le préfet Kuntschen, MM. Fell et Küenzy, nos conférenciers du jour, M. Sauvageat, chef d'exploitation du 1^{er} arr. des C. F. F., M. von Känel, directeur des C. J., MM. Iff, Bikle, Itten, Spreng, Bourquin, délégués par leurs associations, MM. Dr Chausse,

Dr Schaller, Röthlisberger, Dr Joray, représentants des associations jurassiennes, MM. Dr E. Péquignot, Dr A. Comment, membres d'honneur, et les représentants de la presse, MM. Gossin, Perret, Kasser, Rochat, Arnoux, Béguelin, Robert.

Le gouvernement est particulièrement bien représenté, puisque nous avons l'honneur de recevoir son président, M. le Dr Max Gafner, membre d'honneur de l'ADIJ, M. le Dr V. Moine, ancien chef du service de presse de l'association, M. le Dr R. Bauder, membre de notre commission pour les affaires communales, dont il a été le secrétaire, M. H. Huber, qui fut il y a dix ans, secrétaire intérimaire de l'ADIJ.

L'assemblée se lève ensuite pour honorer ses membres décédés au cours de l'exercice: MM. Alcide Grimaitre, Alexandre Maffiolini, Armand Graf, Paul Bechler, Alphonse Cerf, Charles Gassmann, le Doyen Membrez, Fred Stauffer, Henri Jubin, Léon Liengme, G. Keller, Jean Huot, A ces noms le président ajoute celui de Monsieur le Conseiller aux Etats Wenk, de Bâle, avec lequel l'ADIJ a toujours entretenu d'excellentes relations.

Le président passe ensuite à l'ordre du jour.

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 avril 1955 à Saint-Ursanne a paru dans notre bulletin N° 3/1956. Sa lecture n'est pas demandée. Il est approuvé sans discussion.

3. Rapport annuel

Le rapport annuel a été communiqué aux membres dans notre bulletin N° 3/1956. Le président passe en revue ses différents chapitres en les commentant brièvement. La parole n'est pas demandée. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

4. Reddition des comptes, rapport des vérificateurs et décharge au comité

M. Farron, caissier, commente brièvement les comptes, dont un extrait a paru également dans le bulletin N° 3/1956. L'augmentation de fortune est de 25 170 fr. 10 et le capital de l'association s'élève à 245 309 fr. 34. Il a été versé 23 000 fr. de subventions en 1955. La discussion n'est pas utilisée non plus. Il est donné lecture du rapport des vérificateurs qui recommandent l'acceptation des comptes.

En un seul vote unanime, l'assemblée approuve les comptes de l'exercice 1955 et donne décharge au comité pour sa gestion.

5. Budget et cotisations

Le caissier donne ensuite lecture du budget pour l'année 1956. Il se présente ainsi :

	Budget 1955		Comptes 1955		Budget 1956	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Administration						
Fourn. bureau				1 642,70		2 000,—
Imprimés		2 500,—				
Ports, tf., frais du cpte ch. post.				1 635,95		1 500,—
Abonnements et cotisations		1 350,—		138,30		500,—
Travaux bureau et propagande		1 000,—		1 428,—		1 500,—
Ass. gén., frais de séances et déplac.		8 500,—		9 068,20		10 000,—
Divers		2 000,—	1 237,30			2 000,—
Cotisations	13 500,—		13 910,—		14 000,—	
Bulletin						
Administr., réd.		2 500,—		2 010,—		2 500,—
Impressions, clichés, ports		12 500,—		12 413,85		14 000,—
Publicité	8 500,—		8 021,—		8 500,—	
Rendement des abonnements	4 500,—		4 512,65		4 500,—	
Intérêts						
Dépôts, fds de rés.	2 250,—		2 514,95		2 500,—	
Compte bloqué	250,—		230,—		250,—	
Subventions						
De la Seva,	25 000,—		38 177,75		35 000,—	
De l'Etat	10 000,—		10 000,—		10 000,—	
De l'ADIJ		12 000,—		23 220,70		25 000,—
Commissions		6 000,—		3 856,40		6 000,—
Immeuble						
Rendement			1 980,55		3590,—	
					78 340,—	65 000,—
			Excédent de recettes			13 340,—
					78 340,—	78 340,—

La discussion n'est pas utilisée et l'assemblée approuve le budget en maintenant le taux actuel des cotisations.

Pour vos constructions

Pour vos utilisations industrielles du bois

(établissements, portes et cloisons spéciales)

demandez les conseils de la

**Fabrique de panneaux forts
et bois croisé S.A., Tavannes**

790

REIFLER & GUGGISBERG, ing. S. A.

Entreprise de construction

BIENNE

Téléphone (032) 2 56 22



Ponts et chaussées
Voies ferrées
Revêtements de routes
Bâtiments industriels

805

Fiduciaire Probitas S. A.

Adm. Ami Scholler

BIENNE

AVENUE DE LA GARE 48

Tél. (032) 3 77 94

Révisions - Expertises
Organisation et liquidation de sociétés
Gérance de fortune
Tous mandats fiscaux

AGENCE DE LA BANQUE ROMANDE

810

LA JURASSIENNE

Caisse d'assurance-maladie pour le Jura bernois
et le district de Bienne

créée par l'ADIJ, reconnue par la Confédération
est ouverte à tous les Jurassiens

SOINS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES — INDEMNITÉS
AU DÉCÈS — ASSURANCE - TUBERCULOSE
ASSURANCE - MATERNITÉ

768 (3)

Présidence : **Delémont**, Marronniers 3, Tél. (066) 2 15 13

Administration : **Cortébert**, Tél. (039) 9 70 73

6. Renouveaulement du comité

En abordant cet objet le président adresse ses remerciements les plus chaleureux aux membres, aux membres des commissions, à ceux du comité, aux présidents des commissions et à ses collaborateurs les plus proches du bureau.

Le comité est en réélection pour une période de 3 ans. L'assemblée le réélit in globo. Pour assurer une meilleure représentation aux Franches-Montagnes, il est fait appel à M. le D^r Eugène Péquignot, ancien secrétaire général du département fédéral de l'économie publique. M. Péquignot accepte une élection et l'assemblée le nomme membre du comité.

M. W. Sunier, vice-président, dirige les opérations pour l'élection du président. Sa tâche n'est pas difficile. L'assemblée renouvelle sa confiance à M. Reusser pour une nouvelle période par acclamations.

7. Nomination des vérificateurs des comptes

La commune de Courtelary doit être statutairement remplacée. Le comité propose de constituer la commission de vérification comme suit :

Président : M. W. Wüst, directeur, Moutier

Commune de Saint-Ursanne (ancienne)

Commune de Saint-Imier (nouvelle).

L'assemblée approuve ces propositions.

8. Prix de l'ADIJ

Nous avons ouvert en 1954 un concours de travaux scientifiques, le deuxième depuis que le principe des concours de ce genre a été admis par le comité. Deux travaux nous sont parvenus dans les délais : un travail de M^e Laissue, avocat à Berne, sur le travail de jour dans les fabriques, et une étude de M. P.-E. Farron, ingénieur forestier à Neuchâtel, sur l'accroissement de nos principales essences forestières. Les travaux sont présentés à l'assemblée par MM. D^r Fr. Schaller et F. Reusser.

Le travail de jour dans les fabriques

M^e Albert Laissue, avocat, fonctionnaire à l'OFIAMT, a présenté au concours scientifique de l'ADIJ un ouvrage intitulé « Le travail de jour dans les fabriques », publié en 1954 dans la collection « Etudes et Documents », et dont la préface est de M. Eugène Péquignot, ancien secrétaire général du D.F.E.P.

Le comité de l'ADIJ a prié M. Maurice Bourquin, expert-comptable, professeur à l'Université de Lausanne, ainsi que votre serviteur, de se prononcer sur l'intérêt et la valeur générale de cette publication. Deux rapports écrits ont donc été remis au comité de l'ADIJ, en date des 12 décembre 1955 et 30 mars 1956. Disons d'emblée que, dans leurs conclusions, les deux rapporteurs s'accordent à reconnaître la réelle valeur du travail de M^e Laissue et proposent à l'ADIJ de désigner l'auteur parmi les lauréats de son prix scientifique.

Dans les milieux industriels pas plus que chez les juristes, M^e Lais-
sue n'est un inconnu. Nous lui devons, depuis 1952, une traduction très
heureuse du Commentaire du Contral de travail de M. Edwin Schwein-
gruber, juge à la Cour suprême du canton de Berne et professeur à
l'Université. De plus, M^e Lais-
sue a publié un grand nombre de mono-
graphies et de communications dans la presse syndicale, patronale, et
dans différentes revues professionnelles, ceci dans l'intention de faire
mieux connaître les questions du droit du travail et d'exposer claire-
ment, avec une tendance à la vulgarisation, certains aspects particuliers
de la législation actuelle. Les fonctions qu'il exerce à l'OFIAMT le pré-
destinaient en quelque sorte à une semblable activité scientifique et
conféraient d'emblée à ses travaux l'autorité indéniable que ses talents
de juriste ne manquèrent pas de renforcer encore beaucoup.

* * *

Quel but avait l'auteur en publiant « Le travail de jour dans les
fabriques » ? Il a voulu mettre un outil bien maniable à la portée de
chacun, c'est-à-dire, comme le souligne l'éditeur, « livrer à l'employeur
un opuscule vite lu, facile à compiler et pourtant capable de l'aider
souvent dans les multiples tâches qui l'assaillent ». On saisit l'intérêt
d'une semblable étude. Nous n'en sommes plus, hélas ! à l'époque où
chaque citoyen jouissant d'une instruction moyenne connaissait la Loi,
avec L majuscule ; moins encore au temps où l'on ne courait aucun ris-
que en fondant son comportement sur la maxime : « Tout ce qui n'est
pas défendu est permis. » Nous devons, dans notre activité profession-
nelle, nous mouvoir quotidiennement dans le maquis des lois, des ordon-
nances, des arrêtés et des directives. Malgré l'impossibilité pour le pro-
fane de bien connaître ne fût-ce que le secteur de la législation qui le
concerne directement, on continue à proclamer que nul n'est censé
ignorer la loi. C'est démentir l'évidence. Il s'ensuit qu'un manuel sim-
ple, clair, facile à consulter, qui rassemble en quelque 130 pages les
solutions des multiples problèmes que pose constamment aux
employeurs et au personnel le travail de jour dans les fabriques, pré-
sente un intérêt manifeste. Le succès de cette édition prouve d'ailleurs
le mérite de l'auteur, d'autant plus qu'avant la publication de M^e Lais-
sue, la Suisse romande était dépourvue de tout commentaire concernant
la loi sur les fabriques et son ordonnance d'exécution.

La méthode adoptée par l'auteur est très solide, digne de la meil-
leure tradition des commentateurs.

La brièveté du commentaire est une qualité, en un domaine où la
crainte d'être incomplet risque de pousser à la prolixité. Ici, tout est
dit en très peu de pages.

La phrase est claire, nette, précise, d'une concision parfaite. L'ad-
jectif superflu et la périphrase sont soigneusement évités.

Le style est direct, accessible à chacun, l'auteur n'ayant jamais
recouru au jargon cher à la basoche. En revanche, il n'hésite pas à se
montrer incisif, nettement critique à l'égard des traducteurs du texte
allemand et même des auteurs de la loi, lorsqu'il le juge indispensable.
Pourtant, malgré la sévérité de son thème, il parvient une fois ou

l'autre à faire rire franchement le lecteur, ce qui est bien une gageure.

L'objectivité est encore une qualité marquante de ce travail. Il eût été très facile à l'auteur de se livrer à des considérations « humanitaires » ou de « justice sociale », en un sens... ou dans l'autre, et de puiser dans ce vocabulaire équivoque. Pourtant, il s'est abstenu de toute envolée de cette nature, sans toutefois s'interdire d'appeler un chat un chat, et un fabricant asocial un fabricant asocial. Edité par la Fédération des syndicats patronaux de Genève, l'ouvrage ne contient rien qui soit de nature à offusquer le secrétaire ouvrier le plus chatouilleux. L'accueil qui lui fut réservé fut du reste chaleureux aussi bien du côté syndical que patronal.

L'utilité positive de l'ouvrage est de contribuer efficacement à protéger la main-d'œuvre nationale (comme le veut la loi sur les fabriques), d'épargner à l'industriel des impairs et les inconvénients résultant d'une infraction, et, au surplus, d'alléger la tâche du fabricant en démontrant sur certains points la souplesse d'une loi dont on ne connaît trop souvent que la rigidité.

Dans son rapport, le prof. Bourquin a raison de regretter que l'auteur ne se soit pas encore penché sur les problèmes de la législation fédérale régissant le travail de nuit. Bien que d'un intérêt plus limité pour la très grande majorité des entreprises, les commentaires relatifs aux problèmes du travail nocturne pourraient donner naissance à un nouvel ouvrage, au moins aussi volumineux, que M^e Laissue rédigera peut-être un jour.

Pour l'instant, le prof. Bourquin et moi-même nous faisons un plaisir de nous associer aux félicitations que M. Péquignot a depuis longtemps adressées à l'auteur, et nous n'avons pas hésité à proposer à l'ADIJ d'honorer la publication de M^e Laissue, « Le travail de jour dans les fabriques », du prix réservé aux lauréats de son concours scientifique.

Le comité de l'ADIJ a alloué dans sa séance de hier le prix de 1000 fr. à M^e Laissue. Le président félicite son auteur que l'assemblée applaudit avec enthousiasme.

L'accroissement de nos principales essences forestières

Le travail de M. Farron, unique en son genre, repose sur une observation de longue durée d'une forêt jurassienne. Il a une grande valeur scientifique. Les experts, auxquels il a été soumis, MM. le prof. Gonet et Schild, conservateur des forêts du Jura, l'ont trouvé excellent sous tous les rapports. Voici leurs conclusions :

Prof. Gonet:

M. P.-E. Farron est depuis 1946 le chef du service forestier neuchâtelois. En cette qualité, il a pu juger les résultats des recherches de Biolley et Favre notamment, sur la biologie des forêts neuchâteloises et leur évolution par l'application de la méthode « dite du contrôle ». Tout naturellement, il en est venu à se demander si les forêts de Porrentruy qu'il gère depuis 1930 obéissent aux mêmes lois que celles du Val-de-Travers bien que végétant dans des conditions orographiques, climatiques, phytosociologiques assez différentes. Il part de l'inventaire de 1936 qu'il compare à celui de 1946 en tenant compte des exploitations

faites entre ces deux inventaires. Commentant les résultats obtenus avec objectivité et en jugeant comme il convient les facteurs pouvant les influencer, il en arrive à calculer exactement l'accroissement total, par division, par essence et par catégorie de grosseurs. Ces renseignements sont du plus haut intérêt pour les sylviculteurs, les propriétaires de forêts et les économistes de l'Ajoie, car susceptibles de diriger mieux la gestion et la culture vers l'obtention de la production optimale soutenue en quantité et en qualité.

W. Schild :

Par le moyen d'inventaires périodiques, la méthode du contrôle nous donne la possibilité de contrôler les nombreuses influences sur le développement d'un peuplement et de saisir l'état de son plus grand rendement. La méthode du contrôle, comme elle est appliquée en général, donne l'accroissement total pour une division forestière ou une partie de forêt bien déterminée. Mais elle est susceptible de donner une image beaucoup plus détaillée de la vie d'une forêt et de son développement si l'on ne craint pas le travail.

L'auteur de la présente étude « L'accroissement de nos essences forestières principales », M. P.-E. Farron, ne s'est pas effrayé de ce travail considérable et fastidieux. Afin de suivre de très près le développement des forêts de la bourgeoisie de Porrentruy, il a étudié à l'aide de la méthode du contrôle :

- l'accroissement total pour l'ensemble des forêts ;
- l'accroissement total par division forestière ;
- l'accroissement des diverses catégories ;
- l'accroissement des diverses classes de grosseur ;
- l'accroissement des diverses essences ;
- le temps du passage d'une catégorie à la catégorie supérieure par essence ;
- le temps de passage d'une classe à la classe supérieure par essence.

Des calculs analogues, mais à ma connaissance moins détaillés, ont été faits pour des forêts d'autres régions. Du point de vue purement scientifique, les calculs ne sont pas nouveaux. La grande valeur du travail consiste dans le fait, que c'est la première fois qu'une étude si détaillée a été faite pour une forêt du Jura bernois. Les résultats du travail sont d'un grand intérêt, parce qu'ils nous orientent pour une forêt bien déterminée — et sous réserve aussi pour des forêts de stations analogues — sur tous les éléments de l'accroissement. Ils nous montrent que des bois classés comme essences secondaires et faiblement représentées, méritent une meilleure répartition dans nos forêts. Ces données nous permettent de tirer des conclusions pratiques quant à la répartition la plus favorable des essences et des classes de grosseur pour assurer à une forêt d'une station déterminée, un rendement soutenu, même progressif. Et cela est le but du travail du sylviculteur.

Résumé :

Valeur scientifique : L'auteur montre les possibilités d'analyser à l'aide de la méthode de contrôle de développement, les éléments cons-

titutifs d'une forêt déterminée. Ces possibilités étaient déjà connues et employées, mais à ma connaissance, pas développées dans tous les détails comme l'a fait l'auteur.

Valeur pratique : Grande valeur pratique, parce que :

- première étude détaillée pour une forêt du Jura bernois ;
- permet de tirer pour la forêt étudiée des conclusions concernant :
la répartition des essences forestières,
la répartition la plus favorable des classes de grosseur du peuplement et des essences ;
- donne des indications précieuses sur la marche de l'accroissement des essences et des catégories et classes de grosseur.

Sur la base de ces appréciations, le comité de l'ADIJ a décidé hier au soir d'allouer un second prix de 1000 fr. à M. P.-E. Farron. L'assemblée salue cette décision par acclamations.

9. Programme d'activité

Le président énumère les objets principaux qui figurent à l'ordre du jour de notre activité : les affaires ferroviaires, dont essentiellement la ligne de Delle, le réseau routier, l'introduction de nouvelles industries, les recherches de pétrole, l'utilisation des schistes, la protection de la nature et des sites, les recherches scientifiques, l'économie forestière, le progrès social. Il donne lecture ensuite d'une proposition écrite de M. Joseph Cerf, ingénieur agronome. Ce dernier nous demande de constituer une commission d'étude ayant pour but de rechercher quelles seraient les conséquences économiques de l'installation d'une place d'armes pour blindés dans le Jura. Le comité a accepté hier sa proposition pour étude. M. Cerf, présent à l'assemblée, commente encore brièvement sa proposition : pour une place d'exercice pour blindés, l'armée aurait besoin de 2400 ha. Ces besoins provoquent une spéculation réelle sur les terres ; la présence d'une place d'armes serait néfaste à l'économie de la région. Le président relève que l'ADIJ est intervenue lorsqu'il s'agissait de créer une place d'exercice pour blindés aux Franches-Montagnes. Elle l'a fait à la demande expresse des intéressés et son attitude a été guidée par la volonté de préserver un site unique en Suisse par sa beauté et son charme. Mais l'ADIJ ne pourra pas se prononcer sur le principe même de l'opportunité de créer une place d'armes dans le Jura. Elle ne s'occupera que de projets particuliers. M. Bindit approuve la proposition Cerf et l'assemblée le suit tacitement dans la forme admise la veille par le Comité.

10. Divers et imprévu

Pas utilisé.

Les délibérations sont closes à 11.40 h.

Complément Conférences

La parole est immédiatement donnée à M. René Fell, directeur, qui développe en une courte allocution le sujet « Bienne, centre économique ». Il est suivi à la tribune par M. Adolphe Küenzy, professeur, qui

nous parle de « Bienne, ville bilingue ». Les deux exposés seront publiés dans le bulletin, de sorte que nous nous abstenons de les résumer ici. Les orateurs ont été vivement applaudis et félicités d'avoir pu nous donner, en si peu de temps, l'essence même des problèmes qu'ils ont traités avec une magistrale aisance.

Réception

L'assemblée se rend ensuite au foyer du théâtre, qui se trouve à côté de l'Hôtel de ville. Elle y est reçue par les autorités de la ville qui offrent généreusement leur vin, des quiches, des apéritifs et des friandises. Dans une ambiance détendue, les langues se délient — enfin —, les colloques se multiplient, on fraternise et on s'apprête à passer à la seconde phase de cette belle journée.

Banquet

Le banquet a été servi à l'Hôtel Elite. Il fut excellent, agrémenté de musique. M. le D^r V. Moine, dans une improvisation remarquable, apporta le salut du gouvernement bernois et souligna combien l'activité de l'ADIJ, à côté de celle des deux autres associations jurassiennes, est utile au pays.

Visite de la vieille ville

Sous la conduite de M. Werner Bourquin, on se rendit ensuite dans la vieille ville, où notre cicerone sut nous faire vivre des instants inoubliables. Le vieux Bienne, ses familles, leurs histoires, — le pluriel est voulu — furent évoqués avec tant de précisions que le passage d'une auto isolée sur les vieux pavés en devenait gênant, anachronique, presque humiliante.

Et vers 17 h. on se sépara. La journée de l'ADIJ à Bienne était terminée. Elle ne sera pas oubliée de si tôt.

2. Comité

Séances. — Le comité a tenu 6 séances au cours de l'année et le comité directeur s'est réuni 24 fois.

Représentations et délégations. — Répondant à de nombreuses invitations, l'ADIJ a été représentée à diverses manifestations et assemblées de groupements avec lesquels elle entretient des relations amicales ou auxquels elle accorde son appui.

Plusieurs délégations se sont rendues auprès des autorités ou administrations tant fédérales que cantonales pour étayer des requêtes écrites par une démarche verbale ou simplement pour prendre un contact utile.

3. Relations avec d'autres groupements

Notre association a continué comme par le passé à entretenir de bons rapports avec les sociétés et organisations énumérées ci-après :

Société jurassienne d'Emulation (avec représentation réciproque au comité),

Société jurassienne de développement « Pro Jura » (avec représentation réciproque au comité),
 Syndicat d'initiative de Bâle,
 Heimatschutz bernois,
 Chambre de commerce de Bâle,
 Chambre du commerce et de l'industrie du canton de Berne, secrétariat de Bienne,
 Société pour la protection des rives du lac de Bienne,
 Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et de Brienz,
 Office d'économie forestière, Soleure,
 Société de géographie et d'ethnographie de Bâle,
 Société de développement de Saint-Ursanne (avec représentation au comité).

D'autre part, l'ADIJ est affiliée aux organisations suivantes :

Conférence cantonale des horaires,
 Fédération des sociétés du Pied du Jura,
 Loterie cantonale « Seva »,
 Association cantonale des propriétaires de forêts,
 Association bernoise du tourisme pédestre,
 Ligue suisse pour la protection de la nature,
 Ligue suisse pour la protection des sites (Heimatschutz),
 Société cantonale d'utilité et d'économie publique,
 Fondation de la Flèche du Jura,
 Société pour l'entretien du château du Schlossberg,
 Association pour le plan d'aménagement national, groupement bernois,
 Chambre de commerce française en Suisse,
 Chambre de commerce suisse en France.

4. Bulletin

Avec le premier N° de l'année 1956, la 27^e de son existence, notre organe mensuel s'est présenté sous une nouvelle couverture. Elle avait été jaune pendant 11 ans, grise pendant 15 ans. Elle est blanche à présent, avec le titre de couleur vert clair. Le dessin qui l'orne est une création de M. Paul Bovée, de Delémont, dont les talents commencent à être connus et appréciés bien au-delà de sa ville natale. Nous n'avons recueilli ni approbation, ni critique au sujet de la nouvelle couverture. Nous voulons croire qu'elle plaît.

Le bulletin a connu un heureux développement en 1956. En voici les données essentielles sous forme de tableau comparatif.

	1954	1955	1956
Nombre de numéro	12	12	12
Pages de textes et d'illustrations	252	236	308
Pages de publicité, couverture comprise	132	134	126
Tirage total, sans les tirés à part	23760	24700	25200
Tirage mensuel moyen	1980	2058	2100
Plus petit tirage	1620	1650	1800
Plus grand tirage	2300	2380	2900

	1955	1954	1956
Service gratuit aux membres	9893	10014	10051
Service des abonnés	6130	6688	8448
Clichés parus	25	28	68
dont propriété de l'ADIJ	20	12	20

Nous saisissons cette occasion pour remercier nos collaborateurs de leur précieux concours. Nous invitons en même temps nos membres qui seraient désireux de publier des travaux ou des études en rapport avec l'économie du Jura de nous en soumettre le texte. Nous examinerons volontiers s'ils peuvent trouver place dans notre publication.

5. Finances

Grâce à l'appui bienveillant de nos fidèles membres et à l'aide compréhensive de l'Etat, l'ADIJ continue sa marche ascendante et son œuvre économique.

Il faut croire que nous sommes sérieusement dans une période de stabilisation, le nombre de nos sociétaires ne subissant que peu de modifications. Ceci provient sans doute de ce que nos membres participent également à l'action de Pro Jura et à la vie de l'Emulation. Sollicité de toutes parts, le grand public, qui ne différencie pas exactement les limites internes de rayonnement des trois grandes associations, reste en marge et se contente d'enregistrer par la voie des journaux le résultat des actions de chacune d'entre elles.

Les tâches et missions de l'ADIJ sont claires. Sa ligne de conduite n'a pas varié et ses dirigeants toujours conscients de leurs devoirs unissent leurs efforts pour mériter la confiance et l'estime dont ils sont honorés.

Sur le plan financier il convient de procéder avec prudence pour ne pas décimer une fortune lentement et laborieusement acquise. Cette fortune doit permettre, à temps voulu, d'autres obligations sur le plan économique dans l'intérêt de la communauté jurassienne. Dans l'adversité, nos après-venants seront heureux, sans doute, de pouvoir soutenir aider, encourager tout solliciteur qui en éprouverait la douloureuse nécessité.

La comparaison des comptes annuels avec ceux de l'exercice 1955 provoque les commentaires suivants :

Administration : Les fournitures de bureau, les imprimés, les frais de ports, de téléphone et du compte de chèques ont subi une forte augmentation consécutive aux études exigées par la création éventuelle de places d'armes dans le Jura.

Le compte **abonnements et cotisations** est passé de Fr. 138,30 à Fr. 1415,90 parce que les cotisations de l'exercice 1955 ont figuré exceptionnellement dans le compte de l'exercice 1954. Nous payons des cotisations à 16 groupements différents pour un montant global de Fr. 1044,—. En voici les principaux postes :

Association bernoise de tourisme pédestre,
Ligue suisse pour la protection de la Suisse pittoresque,
Plan d'aménagement national,

Chambre de commerce française pour la Suisse,
Chambre de commerce suisse en France,
Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne,
Pro Jura.

Les frais de séances et de déplacements ainsi que les indemnités ont subi également des modifications, en fonction de l'augmentation des tâches et problèmes soumis à l'ADIJ.

La rubrique cotisation des membres est sans changement.

Le compte Bulletin boucle et bouclera toujours par un déficit. La cause ? Le service gratuit de l'organe mensuel à tous nos sociétaires.

Les Commissions, au nombre de 10, ont exigé Fr. 7000,— de plus cette année. A elle seule, la Commission d'étude créée pour la place d'armes de Bure a coûté Fr. 5641,35. Suivent dans l'ordre des dépenses et surtout d'activité les Commissions :

agricole par	Fr. 1643,55
sociale par	991,90
protection des sites	638,60
professionnelle	418,50
protection de la nature,	298,25
etc., etc.	

Les subventions de l'Etat, de la Direction cantonale des chemins de fer, de la Direction de l'Etat de Bâle-Ville et celle de la Seva sont les bienvenues.

A notre tour, nous avons encouragé par nos subventions :

les arts : écrivains, sculpteurs, poètes
les travaux intellectuels par l'institution de prix
les recherches scientifiques et l'Université populaire
les congrès, les fêtes jurassiennes, les marchés
le camp national des éclaireurs aux Franches-Montagnes
l'installation de l'électricité dans quelques fermes isolées
diverses initiatives privées intéressant nos villes et paroisses
quelques sociétés ou particuliers.

Ce qui représente une action globale de Fr. 26.435,—.

Nous avons enfin acquis quelques titres nouveaux pour augmenter le rendement de notre compte d'intérêts.

En terminant ce bref commentaire nous saisissons l'occasion offerte pour remercier nos sociétaires, nos abonnés. Nous réitérons l'expression de notre gratitude à Messieurs les Industriels, Commerçants et Entrepreneurs qui veulent bien honorer notre bulletin de leur publicité.

Que chacun soit bien assuré que toute manifestation d'appui, d'aide, de compréhension est pour nous, dirigeants responsables, un encouragement auquel nous sommes sensibles.

III. Activité

1. Affaires ferroviaires

La question des relations ferroviaires et de l'amélioration des lignes est toujours suivie avec beaucoup d'attention. Malgré l'emprise toujours plus grande de la route, le chemin de fer garde toute son importance et nous sommes persuadés qu'il la gardera longtemps encore. Le trafic des marchandises a été considérable sur la ligne de Bâle à Bienne, tandis qu'il a été en diminution sur celle de Delémont à Delle. Un regain d'activité s'est manifesté sur celle de Delémont-Sonceboz-Bienne grâce aux transports de charbon et de ciment pour Reuchenette et de bois de papier pour Rondchâtel. Le trafic pour La Chaux-de-Fonds a été normal.

Le nombre des voyageurs transportés soit en transit, soit dans le service local est aussi réjouissant et dans l'ensemble les CFF peuvent certainement être satisfaits du rendement du réseau jurassien. Ceci est le résultat d'une lente mais constante amélioration des horaires. L'adaptation de ceux-ci n'est pas terminée et bien des lacunes doivent être encore comblées.

Le sort de la ligne de Delle continue de faire l'objet de nos préoccupations. Nous ne sommes plus seuls à défendre cette artère et nous sommes heureux de constater qu'une commission spéciale s'est constituée à Porrentruy et que nos représentants aux Chambres fédérales ainsi que la députation jurassienne au Grand Conseil s'en occupent également. Le programme minimum consiste à réintroduire des trains directs Paris-Milan sans changement de voitures à Belfort ou à Berne. Un service local convenable entre Porrentruy et Belfort est également souhaitable.

Nous saluons avec plaisir la mise en marche dès le prochain horaire du nouveau direct Bâle-Bienne en fin d'après-midi et d'un direct Milan-Dortmund par le Jura. Il partira de Berne à 20 h. 10., touchera Bienne à 20.37/42 et arrivera à Bâle à 21.55. Pour les changements qui surviendront dans les relations locales, nous renvoyons au projet d'horaire au sujet duquel nous avons présenté diverses revendications (voir Bulletin de janvier 1957).

Les chemins de fer privés ont toujours chacun leurs difficultés. La nouvelle loi fédérale en préparation apportera-t-elle les améliorations qu'on est en droit d'attendre : dédommagement pour les charges étrangères au chemin de fer, exonération des impôts comme tout service public, couverture des déficits d'exploitation, partage équitable du trafic avec les CFF en cas d'égalité des distances, etc. ? La solution radicale résiderait évidemment dans le rachat par la Confédération des lignes jouant un rôle économique important. Cela viendra peut-être un jour.

Les efforts de l'ADIJ ont aussi tendu, comme par le passé, à l'amélioration technique des lignes. Une requête a été adressée à qui de droit pour l'établissement d'une voie de croisement dans le tunnel de Moutier à Granges. Des démarches ont de nouveau été faites, avec l'aimable appui de la Direction cantonale des chemins de fer, auprès de la Direction générale des CFF et auprès de la Direction du 1^{er} arron-

dissement à Lausanne pour rappeler la construction de doubles-voies (Choindez-Roches, Delémont-Aesch).

Le vœu a aussi été émis que soit étudiée la possibilité d'accélérer la vitesse commerciale des trains omnibus, spécialement sur certains parcours.

Nous espérons voir bientôt poindre le jour où quelque chose de vraiment important sera de nouveau mis en chantier dans le Jura par les CFF et que dans le domaine du trafic proprement dit ils continueront à améliorer l'horaire, ainsi qu'à conserver à la région l'effectif le plus nombreux possible de personnel.

2. Routes

À part notre participation aux travaux de la commission routière inter-associations, l'ADIJ s'est occupé des routes et chemins suivants :

Les Malettes-Outremont-Sur la Croix. — Cette route remise en état par la Confédération a été cédée à la commune de Montmelon pour sa part et à l'ADIJ pour le tronçon se trouvant sur la commune d'Asuel. Un fonds d'entretien géré par notre association a été créé. Sans notre intervention cette voie de communication aurait eu le caractère d'un chemin privé et aurait été fermée au public, d'où une sérieuse entrave pour le tourisme.

Saint-Ursanne-Tariche-Soubey. — L'ADIJ est intervenue pour que soit supprimée la barrière cadennassée à Tariche sur le chemin des Rosées. Nous faisons des démarches pour que ce dernier puisse être continué jusqu'aux Charbonnières, de façon à établir une liaison Saint-Ursanne-Soubey le long de la belle rivière qu'est le Doubs.

Orvin-Lamboing. — A la demande du préfet de La Neuveville, nous avons fait établir un devis pour la réfection et le goudronnage de cette route. L'affaire paraît réalisable sous peu et les Jurassiens auront dans une année ou deux une bonne voie de communication pour se rendre en Suisse romande en évitant Bienne et la route du Lac.

Montfaucon-Le Cernil. — Cette route appartenant aux communes intéressées devrait être goudronnée. Notre appui a été requis et nous avons recommandé une demande de subvention adressée à l'Etat.

Court-Montoz-Granges. — Une commission a été constituée pour étudier l'aménagement de la route de Montoz et son ouverture à la circulation automobile. Elle est composée de représentants de l'ADIJ, de Granges et des communes municipales et bourgeoises intéressées.

3. Places d'armes pour blindés

L'ADIJ a dû s'occuper des projets du Département militaire fédéral tendant à créer dans le Jura une place d'armes pour blindés. Elle a été appelée tout d'abord à faire partie du comité d'action opposé à celle des Franches-Montagnes dans la région des Joux, communes de Montfaucon et des Genevez et présidé par M. le préfet Bindit. Après de multiples séances, assemblées, manifestations de protestation, démarches écrites et verbales, le comité a vu ses efforts couronnés de succès.

Le projet des Franches-Montagnes a été définitivement abandonné et le parc naturel que constitue le haut plateau jurassien ne sera pas profané pour la plus grande joie de tous ceux qui savent admirer et aimer ce magnifique paysage.

Les regards de l'armée se sont alors tournés vers l'Ajoie, sur un autre plateau, celui de Bure, où les avait attirés un fonctionnaire supérieur. Nouvelle alerte, nouvelle action. L'assemblée générale annuelle chargea le comité de créer une commission d'étude pour examiner et apprécier ce nouveau problème. Cet organisme comprenant, outre le comité directeur de l'ADIJ, des représentants de tous les milieux politiques et économiques, agricoles et sylvicoles, en tout une trentaine de personnes, fut constitué sans retard. Il se subdivisa en de nombreuses sous-commissions qui se mirent immédiatement à l'œuvre. La présidence générale fut confiée à M. le préfet Faivet, de Delémont, qui s'acquitta de sa tâche avec beaucoup de savoir-faire et de doigté. Après un travail sérieux et assidu de près de six mois, la commission fut à même de déposer son rapport.

Voici ses conclusions : Tant que les autorités fédérales n'auront pas fait la preuve qu'une place d'armes pour engins blindés ne peut être aménagée dans une région moins fertile ou par une refonte des places d'armes existantes, il est prématuré de demander à la population de la région intéressée d'accepter le sacrifice de la réalisation du projet.

Cette affaire est encore en suspens. (Pour plus de détails, prière de consulter le Bulletin de novembre 1956.)

4. Electrification des fermes de montagne

L'action de subventionnement en faveur des fermes de montagne dépourvues de courant électrique a été continuée. Ce sont cinq exploitations rurales isolées, situées sur les hauteurs du Jura, qui, en 1956, ont pu bénéficier de cette aide. Celle-ci n'est certes pas très considérable, mais elle est tout de même la bienvenue, ainsi qu'en témoignent les lettres de remerciements.

5. Pâturages des Franches-Montagnes

Les Franches-Montagnes sont de plus en plus visitées, spécialement par les touristes-automobilistes. On « picknique », on campe et on s'en va, laissant souvent des traces désagréables du passage : terrain ravagé, détritrus de toutes sortes.

D'autre part, en maints endroits, il n'y a plus guère de jeunes sapins, leur protection (ronces, épines, genévriers) étant enlevée régulièrement. Peu à peu, le caractère idyllique et prenant de la région pourrait être changé, ce qui serait fort regrettable.

L'ADIJ et Pro Jura unissent leurs efforts pour sauvegarder, en étroite collaboration avec la population, le charme et la beauté des Franches-Montagnes.

6. Film franco-suisse

Un cinéaste français, M. Gigot, de Chaumont, a eu l'idée de tourner un film documentaire franco-suisse des régions limitrophes du territoire de Belfort et du Jura bernois. Les trois associations, Société jurassienne d'Emulation, Pro Jura et ADIJ ont prêté leur concours. Aujourd'hui l'œuvre est achevée. Elle est d'une très belle venue et elle fait connaître mieux notre contrée à nos amis de France.

7. Eaux du nord-ouest

L'épuration des eaux usées est de plus en plus à l'ordre du jour. Il faut absolument arriver à assainir nos rivières dans un proche avenir. Ainsi la Birse est très polluée à sa sortie du canton, ce qui affecte même les eaux de fond dans sa partie basse où elles sont exploitées pour les besoins de l'homme. Il n'en va guère autrement des autres rivières. Cette question ne nous laisse pas indifférents et elle a été mise à l'ordre du jour de nos préoccupations. Une première prise de contact a eu lieu à Delémont avec un comité d'action dit des eaux du nord-ouest de la Suisse et qui a son siège à Muttenz et dans lequel le Jura est représenté par M. W. Steiner, ingénieur, à Delémont.

8. Concours scolaire

Un nouveau concours scolaire a été institué en 1956. Les résultats n'en ont malheureusement pas été aussi brillants et intéressants que les précédentes manifestations du même genre. Le jury n'a pu décerner des prix pour toute la somme mise à disposition. Nous sommes à la recherche des causes de ce désintéressement et nous espérons avoir plus de succès une autre fois. (Voir le rapport dans le Bulletin de décembre 1956.)

9. Sous-sol

Nos efforts pour défendre les intérêts du Jura et même du canton dans la question de la prospection du sous-sol ont eu pour résultat que le concordat inter-cantonal Suisse alémanique s'est constitué sans Berne et que notre canton suivra probablement ses propres voies. Nous pensons que c'est une bonne solution et nous souhaitons que le Jura ne sera pas oublié.

10. Nouvelles industries

L'Office de Bienne auquel l'ADIJ est rattachée n'a chez nous qu'une activité réduite, mais qui est réelle cependant, ainsi que le démontre le rapport de l'ingénieur-directeur.

11. Université populaire

L'Université populaire à laquelle nous collaborons pour en avoir pris l'initiative est entrée en activité en octobre 1956, sous la présidence de M. le Prof. Dr Viatte. Des cours bien fréquentés ont été donnés dans toutes les localités importantes du Jura. Le départ a été bon et nous souhaitons à cette nouvelle institution utile entre toutes, le plus grand succès.

IV. Activité des commissions

1. Commission des affaires communales

Président : M. H. Landry, La Heutte

Secrétaire : M. F. Arn, Reconvilier

Lors du débat en seconde lecture de la loi fiscale, la proposition a été faite de laisser aux communes la liberté d'introduire un escompte pour les paiements anticipés des contributions communales. Le Grand Conseil a rejeté cet amendement et les communes qui avaient introduit cette facilité de paiement dans leur règlement, ont dû faire marche arrière et modifier les dispositions prises.

La Commission a discuté de la **Loi d'aide à la vieillesse et aux survivants**. Elle l'a approuvée, non seulement parce que c'est un progrès social, mais parce qu'elle consacre l'autonomie communale. En effet, l'octroi de l'aide ne dépend plus de l'Office cantonal, mais du Conseil municipal. Il est vrai que de nombreuses directives ont été envoyées aux instances locales. Ainsi l'application de la loi sera la même dans tout le canton.

Au cours de la même séance, la Commission a accueilli favorablement les modifications de la loi sur la **Caisse hypothécaire**. La garantie communale des prêts est supprimée. Elle a causé, en son temps, bien des soucis à nos édiles qui devaient rappeler leurs obligations à certains propriétaires d'immeubles. Il y a même eu des reprises de maisons locatives que les communes ne désiraient pas du tout.

La **carte de légitimation permanente d'électeur** a été définitivement abandonnée par la Commission du Grand Conseil. Son introduction rencontrait trop d'opposition. La loi qui aurait modifié les dispositions relatives à la participation aux scrutins populaires n'aurait pas été acceptée par le peuple.

Le **problème de l'épuration des eaux résiduaires** revient chaque fois en discussion. Il semble que l'on n'avance guère et qu'il faudrait que les communes puissent recevoir une subvention plus élevée du canton que ce n'est le cas aujourd'hui, afin de mettre les projets à exécution. On se demande si la révision de la récente loi sur l'épuration des eaux ne s'imposera pas à bref délai.

La **répartition des charges entre les communes et le canton** ne satisfait pas. Certaines prescriptions de la loi sur les routes par exemple devraient être modifiées. Ce serait le seul moyen de faire activer la rénovation et l'amélioration de notre réseau routier. Pourquoi donc imposer des charges aux communes qui ne les concernent pas ? Cette conception, valable en 1934, ne l'est plus. Il faut pouvoir aujourd'hui travailler rapidement et rationnellement.

En collaboration avec l'Inspectorat de la Direction des affaires communales, la Commission discutera de l'application du décret sur l'**administration financière des communes** voté dernièrement par le Grand Conseil.

2. Commission sociale

Président : M. H. Huber, conseiller d'Etat, Berne
Secrétaire : M. F. Schaller, D^r ès sc. éc., Porrentruy

La Commission sociale de l'ADIJ s'est réunie trois fois à Delémont au cours de l'année 1956. Comme l'année passée, elle s'est vouée à l'étude de questions sociales ayant trait à nos foyers d'éducation, au perfectionnement professionnel de nos employés municipaux et au problème du vieillissement de la population.

Nous avons pris contact avec les directeurs des foyers d'éducation de Delémont, de Loveresse et de Courtelary, ainsi qu'avec l'avocat des mineurs du Jura bernois. Une meilleure répartition des enfants, spécialement dans les deux établissements de Courtelary et de Loveresse, a fait l'objet d'une très intéressante et fructueuse discussion. Le but que poursuit la commission sociale de l'ADIJ est de faire admettre l'idée que Loveresse doit devenir à la longue un foyer d'éducation pour fillettes et Courtelary un foyer d'éducation pour garçons, tous deux pour le Jura-Sud.

Cinq conférences ont été organisées par Messieurs les préfets des districts romands sous le patronage de notre commission à destination des employés communaux de la partie française du canton. Ces cours de perfectionnement ont eu lieu à Saint-Imier, à Porrentruy, à Delémont, à La Neuveville et à Courtelary. Y furent traités différents sujets en relation avec les œuvres sociales. M. Monnet, chef du service social du canton de Vaud, M. Rochat, directeur de la caisse générale d'allocations familiales du canton de Vaud, et M. Sandmeyer, directeur de l'office d'orientation pour handicapés du canton de Berne, furent les orateurs auxquels nous avons fait appel.

Une autre séance a été entièrement consacrée à l'étude du vieillissement de la population. Y furent invités Messieurs les maires des plus importantes localités du Jura, Messieurs les représentants de la Fondation suisse « Pour la vieillesse » : le représentant fédéral et les représentants des sections Jura-Sud et Jura-Nord. Les possibilités furent discutées pour nos grandes localités jurassiennes, de construire des homes de vieillards avec l'appui de privés, du canton et de la Fondation suisse « Pour la vieillesse ». La Commission sociale de l'ADIJ continuera d'examiner ces problèmes importants et se met d'ores et déjà à disposition des corporations de droit public et des associations privées pour les aider de ses conseils dans ce domaine.

Nous profitons de l'occasion pour remercier sincèrement Messieurs les préfets jurassiens de l'aide qu'ils nous ont apportée dans l'organisation de nos conférences.

3. Commission agricole

Président : M. E. Lœffel, Courtemelon
Secrétaire : M. M. Ogi, Delémont

La Commission agricole a tenu deux séances. Le bureau s'est réuni plusieurs fois pour liquider les affaires courantes. L'activité devient toujours plus intense.

Aucune mutation n'est à signaler dans l'effectif de la commission. Pour ce qui est des sociétés affiliées aucune admission ni aucune démission n'a été enregistrée.

Il a été délivré 11 diplômes à des ouvriers agricoles ayant servi le même patron plus de 10 ans.

Le programme d'activité établi pour 1956 n'a pas subi de modifications. Il a été organisé une journée d'informations agricoles, 2 marchés aux céréales, 30 cours divers plus 48 conférences. Ces manifestations se sont réparties dans les diverses régions du Jura. Les cours et conférences concernant l'arboriculture ne figurent pas dans cette récapitulation. La participation a été bonne et il est réjouissant de constater l'intérêt croissant que portent les agriculteurs à leur perfectionnement. Il n'a été organisé qu'une seule journée d'informations à Delémont qui a connu un succès retentissant. Le conseil d'exploitation mis sur pied travaille actuellement dans cinq groupes répartis dans les différentes parties du Jura, soit Porrentruy, Delémont, Val Terbi, Sonceboz et Montagne de Diesse. Partout la participation est très satisfaisante et les agriculteurs montrent un vif intérêt.

La question du séchage artificiel de l'herbe amorcée dans l'une de nos journées d'informations a trouvé un certain écho, puisque actuellement il semble que dans la région de Vicques-Delémont et environs un séchoir sera installé. De nombreuses séances ont eu lieu à ce sujet.

L'activité en vue de promouvoir et de réaliser le remaniement parcellaire se poursuit dans le Jura. De nombreuses conférences ont eu lieu à ce sujet.

En principe nous nous étions déclarés favorables à la révision de l'article constitutionnel 23 bis relatif au régime du blé et nous en avons recommandé l'acceptation aux organisations agricoles. Il y a lieu de remarquer que ce n'est pas la classe agricole qui a demandé cette révision. Malgré le rejet de cette proposition de révision nous nous accommodons fort bien du régime actuellement en vigueur.

Une requête a été adressée à la Direction de l'économie publique du canton de Berne demandant de mettre tout en œuvre pour faciliter l'arrivée de la main-d'œuvre étrangère pour l'agriculture et dans la mesure du possible d'alléger les différentes mesures administratives pour ne pas en retarder l'arrivée. En fin de compte l'arrivée de la main-d'œuvre étrangère a été assez satisfaisante pour la campagne en 1956.

Les examens pour la maîtrise agricole en Suisse romande seront organisés pour la première fois en 1957. Le Jura manifeste un vif intérêt pour ces examens puisque 17 candidats se sont fait inscrire. En raison du surnombre il n'y en aura que 10 qui pourront se présenter aux examens cette année.

Nous sommes en contact permanent avec la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande. Le président de la Commission agricole a fini sa période de deux ans de présidence à la dite Fédération et selon la coutume il assumera la vice-présidence durant les deux prochaines années.

Le bureau de la commission s'occupe d'une façon très directe de la mise sur pied de l'organisation d'un certain nombre de cours et conférences. Il a établi un programme varié et complet pour 1957. L'acti-

vité se poursuivra dans le cadre qui nous est assigné. Les tâches qui nous intéressent, amorcées ces dernières années, seront poursuivies et leur diversité nous donne un champ d'activité toujours plus étendu.

4. Commission forestière

Président : M. W. Schild, Delémont
Secrétaire : M. E. Juillerat, Courtelary

Au cours de l'année écoulée, la Commission forestière de l'ADIJ s'est réunie en mars pour prendre position sur l'octroi, par la Confédération, de nouveaux subsides à l'usine de saccharification d'Ems. Elle organisa à ce sujet deux conférences publiques d'information, l'une à Moutier et l'autre à Laufon.

Sur l'initiative de son président, M. Schild, la commission convia les propriétaires privés à une excursion forestière. Organisée dans un but d'information, cette course obtint un tel succès de participation qu'aucun doute ne peut subsister sur l'utilité de pareilles prises de contact. Il est donc décidé, qu'à l'avenir, l'expérience sera renouvelée dans d'autres parties du Jura.

Relevons enfin, que sur le plan militaire, la Commission forestière était représentée par son président au sein du comité d'étude de la place d'armes d'Ajoie.

5. Commission scientifique

Président : M. L. Lièvre, Porrentruy
Secrétaire : M. G. Keller, Dr ès sc., Porrentruy

Différents sujets ont été traités par quelques membres de notre commission ; nous relevons entre autres :

1. **Recherches spéléologiques de la section « Jura » de la Société suisse de spéléologie.**

2. **Etude de la Base géodésique d'Einsisheim, comprise entre Oberbergheim et Sausheim, de 19044 m $\frac{2}{5}$ de longueur. Aux deux extrémités N et S de cette base un obélisque de 6 m 09 en grès rouge porte une plaque de marbre noir dont l'inscription en lettres dorées dit : « Base mesurée pour servir à la Carte de l'Helvétie et à la détermination de la grandeur et de la figure de la Terre (août 1804). »**

3. **Contribution de plusieurs membres de la commission aux réalisations touchant l'alimentation de différentes régions du Jura en eau de fond et en eau de sources.**

4. **Examen préliminaire des possibilités de relier l'Ajoie à la vallée de Delémont, et par là, à tout le Jura par le moyen d'un tunnel routier.**

1. Nous exposons d'abord l'activité de la section « Jura » de la SSS.

Elle enchaine avec celle de 1955 pour ce qui concerne l'exploration des gouffres, des cavernes, des grottes, connues à ce jour dans nos différentes régions jurassiennes.

Mais, dans cet ensemble de cavités, il est possible de procéder à des groupements susceptibles de constituer des réseaux dont les éléments sont en relation par cheminements horizontaux ou plus ou moins inclinés. Les gouffres, résultant de l'action prépondérante de la corrosion, donnent accès à ce système de canaux, où l'effet de l'érosion se manifeste par la circulation plus ou moins permanente de ruisseaux souterrains (c'est le cas dans les nombreux ruisselets explorés par la section « Jura » dans les sous-sols de Bellelay).

D'autre part, par des expériences de coloration, il a été établi que le système des gouffres de la région de Bellelay, Les Genevez, Lajoux, Fornet, etc., sont en relation avec les résurgences de la Foule, à Moutier, ou des Blanches-Fontaines, à Undervelier. Signalons que dans un autre ordre, la section « Jura » a procédé à la revision systématique et rationnelle de toutes les cavités souterraines de l'Ajoie, d'où indications très utiles sur les relations jusqu'ici inconnues de ces souterrains, visités trop superficiellement au cours d'antérieures explorations. Gouffres, cavernes, abîmes gardent encore de nombreux secrets ; mais le prodigieux dynamisme de nos explorateurs est en train de lever le voile sur ces mystérieux complexes hypogés. Il en décèlera bientôt, grâce aux levés de plans qu'il exécute soigneusement, toute la trame fantastique.

Conclusion. J'attire l'attention de l'ADIJ sur le fait que les dépenses exigées par les travaux de notre section « Jura » sont considérables et n'ont pu être couvertes entièrement par les petites tombolas qu'elle a organisées. D'autre part, l'outillage à acquérir pour continuer les fouilles et explorations exigera aussi de très importantes sommes. Aussi, permettez-moi, de proposer à l'ADIJ de subventionner largement notre groupe spéléologique jurassien, ce qui constituera une nouvelle œuvre méritoire de notre association.

2. Base géodésique d'Einsisheim.

Depuis plusieurs années je me suis occupé de ce tracé unique, établi en 1804, dans la magnifique plaine d'Alsace, **pour servir de fondement à la Carte de l'Helvétie**. La chaîne trigonométrique qu'on a appelée « Méridienne de Strabourg à Genève » couvre les limites entre la France et la Suisse. La triangulation de la Carte de l'Helvétie, exécutée par le colonel Henry, de 1804 à 1814, évoque les deux noms de nos grands savants, le colonel Buchwalder, de Delémont, qui dressa une partie importante de la Carte de la Suisse, et Jules Thurmann, fondateur de l'orographie jurassienne (Neuf-Brisach 1804 — Porrentruy 1855).

Malgré toutes les recherches faites à Mulhouse, Colmar, Strasbourg, etc., il ne me fut pas possible d'obtenir des renseignements précis sur cette Base.

C'est alors que je réussis à intéresser à ce problème le colonel Pouchot, ancien attaché militaire à l'Ambassade de France à Berne, qui parvint à obtenir de l'Institut géographique national de Paris toute la documentation utile à sa solution.

Cette documentation pourrait faire l'objet d'une publication dans le bulletin « Les Intérêts du Jura », plutôt que dans les Actes de l'Emulation.

3. Contribution de plusieurs de nos membres aux réalisations touchant l'alimentation du Jura en eau de sources et en eau de fond.

Ce sujet pourrait être également traité dans le bulletin, vu son caractère de pressante actualité.

4. Examen préliminaire des possibilités de relier l'Ajoie à la vallée de Delémont, et, par là, à tout le Jura bernois par le moyen d'un tunnel routier. Différentes solutions de ce projet ont déjà été envisagées. L'une ou l'autre d'entre elles permettrait l'exploitation de certaines richesses de notre sous-sol. Le fait qu'on en est actuellement précisément à ces tunnels routiers doit retenir toute l'attention de l'ADIJ.

6. Commission pour la protection de la nature

Président : M. le Dr R. Baumgartner, Delémont

Secrétaire : M. P. Flotron, Saint-Imier

Les principaux objets du domaine de la protection de la nature dans le Jura ont été examinés par la commission au cours de deux séances. Dans la première, en mars 1956, il a été décidé, en réponse à une demande de la LSPN, d'annoncer comme objets dont la mise sous protection pourrait être envisagée, puis réalisée dans un avenir plus ou moins rapproché : a) diverses parcelles pour compléter la réserve de la Gruère ; b) les grottes de Réclère et de Milandre ; c) l'arête du Raimeux ; d) les étangs de Bonfol ; e) le Plateau des Franches-Montagnes.

Au cours de la même séance il fut délibéré sur la publication, dans le Bulletin de l'ADIJ, d'un travail relatif à la protection du gibier dans le canton de Berne, qui nous avait été proposé par la Direction cantonale des forêts (service de la chasse, de la pêche et de la protection de la nature). Cette proposition ayant reçu l'approbation de la commission et celle de l'ADIJ, le travail a pu être publié dans le numéro de mai du Bulletin, sur 35 pages, avec de nombreuses photographies et autres illustrations. Dans la suite, ce numéro des « Intérêts du Jura » a été remis gracieusement à tous les membres du corps enseignant jurassien, accompagné de deux appels en faveur de la protection de la nature, l'un de M. le conseiller d'Etat Buri, et l'autre de la Commission jurassienne.

En décembre 1956 la commission s'est réunie tout spécialement pour prendre position au sujet d'un projet d'établissement d'un téléski au versant nord du Chasseral (Villeret-le Hubel). Ce projet prévoit un tracé qui emprunterait intégralement le terrain de la Combe-Grède. Pour cette raison (et pour d'autres encore : rupture de l'harmonie du paysage ensuite d'une tranchée à couper dans la forêt de l'Envers à Villeret, troubles provoqués chez le gibier : grands tétras, chevreuils, chamois), la commission a donné un préavis négatif. Nous savons que la Commission cantonale pour la protection de la nature s'est également opposée à l'octroi d'une concession pour la construction projetée.

La question de l'affiliation de la Commission jurassienne à la nouvelle Association cantonale pour la protection de la nature fut également examinée dans la même séance ; aucune décision n'a encore été

prise. Les modalités de cette affiliation sont consignées dans un premier projet élaboré par une commission spéciale (constituée par la Conférence cantonale pour la protection de la nature, et à laquelle a participé le président de la Commission jurassienne) au cours d'une séance qui a eu lieu à Berne en décembre écoulé.

Le président de la commission a pris part, le 5 janvier 1956, à une assemblée d'orientation et de protestation convoquée aux Genevez, par le Comité d'action contre le projet d'installation d'une place d'armes aux Franches-Montagnes ; le 19 juillet, comme représentant de l'ADIJ, à la séance de la Commission de l'Etang de la Gruère, à la Theurre, où il fut pris connaissance des réparations effectuées à la digue de l'étang, qui ont entraîné des dépenses se montant à Fr. 8000.—, dont Fr. 1600.— ont été payés par l'ADIJ ; le 7 octobre à la Conférence cantonale bernoise pour la protection de la nature, à Spiez, où il fut surtout question de l'organisation de la protection de la nature dans le canton et de la nouvelle Association cantonale bernoise pour la protection de la nature ; le 27 novembre à une expertise, à Boncourt, concernant la correction de l'Allaine dans le village (séance à laquelle participèrent des représentants de la Direction des travaux publics et de celle des forêts, ainsi que de la protection de la nature et de la pêche) ; le point de vue de la protection de la nature : plantations d'arbres isolés, de groupes d'arbres — pas d'alignements — d'essences indigènes, fut nettement pris en considération. Notons que le tronçon de l'Allaine à Boncourt n'est qu'un fragment de la correction qui devra s'étendre à tout le parcours de la rivière, de Porrentruy à la frontière française. M. Hauri, membre de la commission, a représenté celle-ci à l'assemblée annuelle de l'Association du Parc jurassien de la Combe-Grède, le 10 juin 1956 ; le rapport de cette association a paru dans « Les Intérêts du Jura » d'octobre dernier, accompagné d'un article fort intéressant de notre secrétaire de commission, M. Paul Flotron, sur « La flore du Parc jurassien de la Combe-Grède ».

M. M. Joray, — qui fit partie de la commission pendant plusieurs années — ayant donné sa démission de membre ensuite de son départ pour Neuchâtel, a été remplacé par M. H. Treu, maître secondaire à Bienne.

Plusieurs membres de la commission furent appelés, dans le courant de l'année écoulée, à faire partie d'une commission spéciale constituée par l'ADIJ et qui eut pour tâche l'étude d'un projet d'établissement d'une place d'armes en Haute-Ajoie. Le point de vue de la protection de la nature et des sites a été consigné dans le rapport publié par la commission spéciale dans le bulletin de l'ADIJ de novembre 1956.

La garrigue rocheuse du Pavillon Felseck, à Bienne, a été placée sous la protection de l'Etat comme monument naturel en mai 1956 ; il est absolument interdit de cueillir n'importe quelle fleur dans la région protégée.

La lutte contre les corbeaux (déprédateurs des cultures et ennemis des petits oiseaux), confiée par l'Etat à des gardes-chasse spécialement instruits et prenant toutes les précautions nécessaires, s'est étendue aussi au Jura en 1956.

Selon des constatations faites par des gardes-chasse, le coq de bruyère semble devenir plus abondant dans le Jura.

Des lâchers de chevreuils, par les soins d'organes de l'Etat, ont eu lieu dans la forêt de la Gaudine (Orvin-Frinvilier), ainsi que des lâchers de chamois et de marmottes au Chasseral.

Par des gardes-chasse nous avons appris que plusieurs chiens errants, grands ennemis du gibier, ont dû être abattus !

Plusieurs membres de la commission se sont rendus à maintes reprises, en juillet-août, à l'Étang de la Gruère pendant le Camp national des éclaireurs ; ils ont constaté avec satisfaction que l'étang comme ses abords sont restés absolument intacts malgré les milliers de campeurs et de visiteurs qui fréquentèrent la région.

M. L. Grosjean, garde-chasse à Saignelégier, membre de la commission, a continué à faire des conférences sur le gibier et sur la protection de la nature, dans les écoles qui lui en ont fait la demande ; il reste à la disposition de celles qui voudront bien faire appel à ses connaissances d'observateur de la nature en général et de la faune de notre pays en particulier.

7. Commission d'urbanisme et de protection des sites

Président : M. F. Reusser, Moutier
Secrétaire : M. J. Christe, Courrendlin

Une fois encore, le travail n'a pas manqué à notre commission au cours de l'année écoulée. De partout des demandes de renseignements ou de subventions nous sont parvenues. Chacune a été examinée avec compréhension et partout où cela a été possible, nous nous sommes efforcés de conseiller ou d'aider ceux qui avaient recours à nos bons offices.

C'est ainsi que nous avons accordé de modestes subsides à la paroisse catholique chrétienne de Laufon pour la rénovation de l'église Sainte Catherine. Comme il s'agit d'un beau monument historique, il était tout indiqué de le recouvrir en cuivre au lieu de la tôle de fer qui l'enlaidissait.

Nous avons suivi avec intérêt les tractations menées en vue de l'établissement d'une place d'exercices pour blindés aux Franches-Montagnes. Le but que nous poursuivons : protéger les sites, nous dictait impérativement notre ligne de conduite. C'est pourquoi, à l'unanimité, nous avons appuyé les instances qui de partout s'élevaient contre le projet en question.

Delémont ne nous a pas non plus laissés indifférents. L'affaire de la Fleur de Lys a rebondi à plusieurs reprises. Il semble qu'aujourd'hui on arrive enfin dans la voie des réalisations. Tout ne va pas encore pour le mieux et nous devons, cette année encore, ouvrir l'œil.

Dans notre précédent rapport nous avons signalé le martinet de Corcelles, dernier vestige de l'ancienne industrie sidérurgique jurassienne. Il aurait été dommage que ce témoin d'un passé à tout jamais révolu disparaisse. Aussi en sommes-nous devenus propriétaires à des

conditions avantageuses. Jusqu'à ce qu'on lui ait trouvé une destination, il restera à Corcelles dans l'atelier Ankli.

Nous avons été également vivement intéressés par l'heureuse décision prise de rénover l'église de Bellelay, de même que par les découvertes intéressantes faites en l'église Saint Germain à Moutier.

A côté de tous ces sujets d'entretien lors de nos séances, bien d'autres, de valeur moindre, ont été traités. Nous sommes heureux de constater que de plus en plus on nous demande notre appui. Nous nous efforçons dans la limite du possible d'intervenir à bon escient et quand nous avons obtenu gain de cause, nous nous sentons largement payés de nos peines. C'est ainsi que lorsque nous avons appris qu'à la suite de nos démarches, un citoyen avait renoncé à ériger sur les bords du Doubs une petite maison de week-end, en l'occurrence, une ancienne carrosserie d'autocar, montée sur plots et surmontée d'un toit, nous avons eu l'impression que notre travail n'était pas vain, puisqu'il nous permettait véritablement de sauver le visage aimé de notre terre jurassienne...

8. Commission pour la formation professionnelle

Président : M. M. Hänni, Delémont

Secrétaire : M. R. Jardin, Delémont

Reprenant une parole de Goethe, toujours une actualité vivante et qui explique quelque peu la mentalité des jeunes :

« Personne ne veut devenir, chacun veut déjà être quelque chose. »

Cette maxime résume toute l'activité de l'apprentissage, son utilité, sa force. Ne jamais brûler les étapes, être patient dans l'étude. Ne pas oublier que « la profession est l'endroit où nous devons pratiquer l'amour du prochain d'une manière toute concrète ».

Le but à atteindre doit être l'apaisement intérieur, ce fruit de toute activité professionnelle.

Il ne faut pas seulement concevoir l'apprentissage, l'étude d'un métier, d'une profession, de toute activité comme étant le seul moyen d'amasser le plus d'argent possible. On ne peut parler de bénéfice sans évoquer l'idée de bienfait. Faire le bien, c'est toujours servir, ce qui n'implique nullement une servilité soumise et humiliante ; car, l'acte de servir s'accomplit toujours dans la dignité et la joie.

Faire comprendre ces paroles de sagesse à tout apprenti c'est garantir un avenir plein de promesses, tout de sécurité, de bonheur et d'entente parfaite entre les nations, les hommes, les patrons et les ouvriers.

Lorsque à l'assemblée générale de l'ADIJ, en 1952, M^e Pierre Billeux, proposait, sous forme d'un vœu, que chaque année soit prélevé un certain montant sur les réserves de l'Association afin de pouvoir attribuer un prix en espèces à l'apprenti le plus méritant de chacun des districts jurassiens, il ne songeait nullement à enrichir quelqu'un, mais récompenser quelques élèves doués, laborieux, capables, dignes. Cet encouragement devait créer une saine émulation parmi les jeunes apprentis, une revalorisation nécessaire du métier, dans l'intérêt de

l'apprenti d'abord, de ses chefs, de la collectivité, du pays qui ne peut subsister qu'en exportant le fruit de son travail.

Sur proposition de M. Reusser, président de l'ADIJ, une commission spéciale fut chargée de réunir toute la documentation nécessaire ayant trait à la « jeunesse en apprentissage ou aux études ».

Présidée par M. Hänni, la Commission pour la formation professionnelle s'occupa du degré d'occupation, de la pénurie d'apprentis dans certains métiers et fit une importante étude sur les bourses distribuées présentement. Le nombre des apprentis continue à aller croissant et ce, malgré les sacrifices financiers qu'exigent tout apprentissage. Dans cette masse d'apprentis il en existe certainement qui mériteraient d'être poussés pour devenir un jour de parfaits conducteurs d'hommes, des chefs maîtres d'eux-mêmes. Comment parvenir à déceler ces jeunes méritants ? Quels moyens faut-il employer ? Quelles propositions la Commission pour la formation professionnelle doit-elle envisager ?

La commission a soumis au comité de l'ADIJ les propositions suivantes.

Donner à l'apprentissage un certain prestige en récompensant les élèves les plus méritants, en intéressant les parents au travail effectué, en encourageant les maîtres d'apprentissage à se vouer consciencieusement à leur noble tâche.

a) Prévoir chaque année une cérémonie de printemps au cours de laquelle seraient distribués les certificats de capacités et où 9 apprentis ou apprenties seraient récompensés. A savoir : 6 apprentis ou apprenties des arts et métiers, école professionnelle (3 de la session des examens d'automne et 3 de celle du printemps), plus 3 apprenties ou apprentis de l'école complémentaire commerciale (banque, industrie, commerce, étude de notaire et d'avocat, etc.).

En présentant ces 9 élèves méritants, il n'est pas dans l'idée de la commission d'en faire des vedettes ou des héros, mais simplement de montrer aux autres apprentis présents et futurs que c'est par le travail et l'application, la conscience professionnelle que l'on fait son chemin dans la vie. Ce bel exemple profiterait non seulement aux apprentis, mais également aux patrons. Ceci démontrerait que le rôle du maître d'apprentissage, l'attention et la conscience qu'il met à former, à suivre et encourager son élève, ne sont pas sans influence sur les résultats obtenus par un apprenti intelligent.

A cette manifestation qui mettrait en honneur la connaissance parfaite du métier, seraient invités les dirigeants de l'ADIJ, de l'enseignement professionnel, des maîtres d'apprentissage et des élèves et parents. On profiterait également de présenter un film technique mettant en valeur tel ou tel métier. Un orateur soulignerait l'importance qu'a pour notre économie le bon renom du travail suisse de qualité. Les neuf élèves recevraient un diplôme spécial délivré par l'ADIJ.

b) Prévoir un règlement des bourses ou allocation éventuellement d'un pré-salaire.

La Commission pour la formation professionnelle serait chargée d'octroyer les bourses, puis de surveiller l'apprenti dans son travail pratique et scolaire.

L'enquête effectuée dans le Jura quant à l'octroi de bourses permet de constater qu'en général les montants mis à disposition des requérants ne sont pas assez élevés. Ils varient entre Fr. 25.— et Fr. 300.— et très souvent il s'agit d'une bourse pour toute la durée de l'apprentissage. En outre, trop de conditions restrictives sont apportées à l'octroi de la bourse (domicile, origine, confession, genre d'études ou de métiers, bourgeois, etc.).

Pour être efficace, une bourse doit être renouvelable chaque année. Quant au montant il ne devrait pas être inférieur à Fr. 300.—. Tout récemment la commune de Delémont, la première sauf erreur dans le Jura, a préparé et voté un règlement communal sur les bourses d'apprentissage et d'études. On tient compte du revenu imposable de la famille, trois catégories sont prévues avec un maximum de Fr. 250.— par bourse et un minimum de Fr. 150.—.

La Commission pour la formation professionnelle poursuit donc ses études quant aux bourses, allocation ou pré-salaire.

- c) La Commission pour la formation professionnelle pense également qu'il serait bon d'amener tous les jeunes gens à faire un apprentissage. Au siècle de l'automation, les connaissances approfondies (spécialisation) sont primordiales.

Des études entreprises dans les principales usines américaines (travaux de Fourastié et Friedmann) prévoient la disparition de la classe dite « manœuvre ». Nos jeunes doivent être rendus attentifs à cette évolution avant leur sortie d'école si l'on ne veut pas que la Suisse soit supplantée par une nation plus évolutive. Il s'agit donc d'intéresser les instituteurs et institutrices à ces travaux pour qu'ils puissent renseigner et guider les jeunes dans le choix du métier. Penser également aux offices d'orientation professionnelle.

- d) Mettre tout en œuvre pour parvenir à une meilleure coordination entre écoles professionnelles et complémentaires, offices d'orientation, maîtres d'apprentissage, parents et élèves.

Le retour dans le Jura de l'adjoint de l'Office de la formation professionnelle (poste non repourvu depuis le départ de M. Imhoff) qui centraliserait ainsi toutes ces activités, serait une condition essentielle du succès.

Au fur et à mesure du travail effectué, notre commission formulera ses vœux au comité central de l'ADIJ. Pour l'heure, il serait souhaitable que la manifestation de printemps à caractère civique puisse avoir lieu en 1957 déjà. Ce sera, de la part de l'ADIJ, un magnifique cadeau à la jeunesse jurassienne.

9. Commission des horaires de chemin de fer

Président : M. F. Reusser, Moutier

Secrétaire : M. R. Steiner, Delémont

La commission a tenu sa séance annuelle lors de la mise à l'enquête publique du projet d'horaire des entreprises ferroviaires. Elle a établi la liste des revendications qui lui sont parvenues, elle les a coordonnées

et complétées, puis elle a fait tenir sa requête à la Direction cantonale des chemins de fer à l'intention des instances ferroviaires. Cette requête a été publiée dans le numéro de janvier de notre Bulletin. Nous prions le lecteur de bien vouloir s'y référer.

10. Commission routière jurassienne

Président : M. H. Farron, commandant d'arrondissement, Delémont

Secrétaire : Me R. Carnal, président du tribunal, Moutier

La composition de la Commission routière jurassienne a subi quelques modifications ces deux dernières années, à la suite de décès, de démissions ou de maladies.

En remplacement de M. Voirol, maître secondaire à Chevenez, notre ancien secrétaire, qu'une longue maladie a péniblement éprouvé, nous avons nommé M^e R. Carnal, président du tribunal à Moutier.

Avec la nomination de nouveaux représentants la CRJ est ainsi constituée :

- Le président : nommé par les quatre associations : M. H. Farron ;
3 membres de Pro Jura : MM. Schmid, préfet, La Neuveville, D^r Riat, pharmacien, Delémont, Baumann, industriel, Les Bois ;
3 membres de l'ADIJ : MM. Reusser, son président, Moutier, R. Steiner, directeur, Delémont, et M. Henry, administrateur retraité, Porrentruy ;
3 membres de l'ACS : MM. A. Röthlisberger, son président, Glovelier, H. Périat, industriel, Fahy, et Zbinden, garagiste à Laufon ;
3 membres du TCS : MM. R. Degoumois, avocat, Moutier, R. Carnal, président de tribunal à Moutier, et E. Monnier, droguiste, Moutier ;
1 membre de l'ACS, Section Seeland : D^r H. Bühler, avocat, Bienne.
A désigner : 1 membre représentant le Vallon de Saint-Imier.

Assistent régulièrement aux séances de la commission MM. les ingénieurs d'arrondissement.

Qu'il nous soit permis ici une brève parenthèse pour rendre un hommage de reconnaissance et d'estime à la mémoire de M. l'ingénieur A. Peter, avec lequel la CRJ a toujours entretenu de bonnes relations. Nous adressons un compliment à M. J. Eckert, son jeune, alerte et actif successeur, dont nous apprécions l'entregent et la complaisance, de même qu'à son collègue, M. Marti, ingénieur du III^e arrondissement qui, par son amabilité, et son esprit d'initiative, nous a déjà maintes fois simplifié nos tâches.

L'année 1956 restera une année de transition dans nos travaux parce qu'elle a marqué pour nous et pour l'arrondissement V un temps d'arrêt à la suite du décès de M. Peter. Courageux, sinon audacieux dans ses entreprises, M. Peter a laissé un grand bagage de travaux à solder, à définir, en voie d'exécution ou à entreprendre. De là, nécessité pour son successeur, de s'adapter aux exigences nouvelles. Nous n'avons pas voulu nous immiscer dans cette période transitoire pour laisser à la

Direction des travaux publics et à M. Eckert, le temps de répondre à la situation.

La CRJ n'est pourtant pas restée inactive.

Elle s'est réunie plusieurs fois pour discuter les projets mis en chantier. Elle s'est particulièrement attachée pendant l'exercice 1956 :

- à l'étude de la route du Pied du Jura, de Bienne à la frontière neuchâteloise et au franchissement de La Neuveville spécialement ;
- à l'examen d'une solution de la route Orvin-Lamboing, acceptable pour ces deux communes ;
- aux corrections de la route horlogère ;
- aux réitérées demandes de la commune de Montfaucon, pour la route de Montfaucon, par les Montbovats au Cernil et de la commune de Réclère, pour la route des Grottes.

Elle s'est également intéressée au projet de liaison, par la montagne, entre Court et Granges et ne perd pas de vue l'idée de la construction d'un tunnel routier Court-Granges.

Il est regrettable d'enregistrer que certains crédits n'ont pas été utilisés parce que les études de détails n'ont pu être établies faute de techniciens ou de dessinateurs en nombre suffisant pour la réalisation des plans et profils, soit chez MM. les ingénieurs d'arrondissement, ou au bureau central de Berne, ou encore parce que les entreprises spécialisées ne peuvent faire face aux offres de travail.

Les exigences du trafic sont en forte progression. Les projets d'autoroutes sont déterminés, mais les cantons hésitent à se lancer dans l'exécution du tronçon intéressant leur territoire avant que la Confédération ne leur fournisse les garanties financières espérées et nécessaires. Dans l'immédiat, nul ne veut aborder de tels travaux, très coûteux, afin de ne pas être traité moins favorablement que pourrait l'être celui qui construira ses routes plus tard. Cette réserve des cantons, qui paraît se justifier, se fait sentir sur les réseaux secondaires.

Devant l'ampleur des problèmes routiers à résoudre, les Etats attendent avec impatience que la Confédération se décide à leur attribuer une large part des recettes provenant des droits sur les carburants et des droits sur l'importation des automobiles et des impôts cantonaux de circulation.

Pour notre commission, deux tâches sont à résoudre : le proche avenir dans un cadre précis et le lointain avenir pour lequel de nombreuses réserves doivent être étudiées et prévues dès maintenant, en tenant compte des intérêts communaux, de ceux des particuliers et de la paysannerie. A quoi bon prévoir des améliorations routières, en fixer le détail, si toutes réserves utiles ne sont pas simultanément étudiées, décidées et acceptées par tous les intéressés : individuels, communes, ingénieurs, Etats et Confédération.

Nous dressons actuellement l'inventaire de nos grands axes jurasiens pour en relever tout ce qui est sujet à correction : tracé, profil, largeur, voies d'évitement, croisements, etc. Nous faisons appel pour ces études aux géomètres, aux ingénieurs spécialisés des ponts et chaussées, d'accord avec MM. les ingénieurs d'arrondissement et nos projets seront naturellement soumis à l'examen public.

De la route N° 6 :

- un redressement de la route entre Grandgourt et le pont d'Able
- la construction d'un passage sur voie à Porrentruy
- la déviation par Alle sur Cornol
- le détournement du village de Develier
- la traversée de Courrendlin, en évitation du centre du village
- la correction du tracé dans les gorges de Court
- les suppressions des passages à niveau de Bévillard et Reuchenette

sont autant de problèmes qui ne trouveront une solution que par l'octroi de crédits extraordinaires accordés par l'Etat et subventionnés par la Confédération.

MM. les députés jurassiens seraient bien inspirés de revendiquer pour le Jura, avec insistance, en dehors des crédits ordinaires, un cadeau pour le moins aussi généreux que celui accordé par le canton pour la construction de la route Berne-Thoune.

Si l'on veut sortir Porrentruy de son isolement consécutif à la dévalorisation de la voie ferrée, il faut sans retard corriger la route N° 6, ce qui ne dépend plus du tout de la bonne ou mauvaise volonté de nos voisins.

De la route N° 18 :

Cette artère s'améliore et les chantiers s'échelonnent nombreux encore pour réaliser, dans un avenir proche, une liaison satisfaisante entre Bâle et le Jura. Nous nous bornons à relever les corrections intervenues à Grellingue-Kessiloch ; Laufon (en travail) et Liesberg. Seront entrepris ou continués les secteurs Sous le Vorbourg, la déviation de Soyhières et les corrections de tracés entre Soyhières-Liesberg et Liesberg-Bärschwil.

Un grand problème se pose sur cette route : celui du détournement de la ville de Laufon, des plans existent déjà mais rien ne saurait être entrepris sans relation directe avec un remaniement parcellaire, et celui de la déviation Delémont-Glovelier par Develier et Montchoisi.

De la route horlogère :

Nous avons pris connaissance, en dehors de nos travaux, avec beaucoup d'intérêt de l'inventaire de cette route, dressé, sous la signature de E. D. et publié dans le « Jura bernois » du début de janvier 1957. Pour cette route également des crédits extraordinaires sont nécessaires, ne serait-ce que pour faire disparaître les cinq passages à niveau de Renan, Saint-Imier (2), Cormoret et Reuchenette. Mais à quand ces réalisations ? Pour l'instant faisons confiance à M. l'ingénieur Marti qui œuvre judicieusement. Il se heurte actuellement à l'intérêt particulier à Sonceboz et à Courtelary au veto de l'électeur. Lorsque le chef-lieu consentira le sacrifice voulu en faveur de la route principale du Vallon, une grande étape sera franchie dans la correction de la liaison La Chaux-de-Fonds-Bienne.

Il nous paraît inutile de prolonger ce rapport. Nous pensons avoir souligné l'ampleur de la tâche à résoudre. Il nous reste à exprimer le vœu que les communes et les particuliers comprennent les dures nécessités de l'adaptation de notre réseau routier à la circulation moderne et se prêtent sans trop récriminer aux exigences qu'elles comportent. Nous désirons arriver à un écoulement plus souple du trafic et partant à une réduction sensible du danger d'accidents.

V. Considérations finales

Arrivés au terme de ce rapport, nous voudrions encore nous acquitter du devoir agréable de remercier tous nos membres pour la confiance qu'ils nous ont témoignée, tous nos collaborateurs pour leur dévouement, les autorités et les administrations avec lesquelles nous avons été en rapport pour leur compréhension et leur bienveillance. Nos remerciements vont aussi aux associations et organisations amies pour leurs témoignages d'estime et leur esprit d'entente. Nous souhaitons que le Jura vive dans l'harmonie et la concorde, dans le respect mutuel et dans la prospérité.

Moutier, le 5 mars 1957.

Au nom du comité :

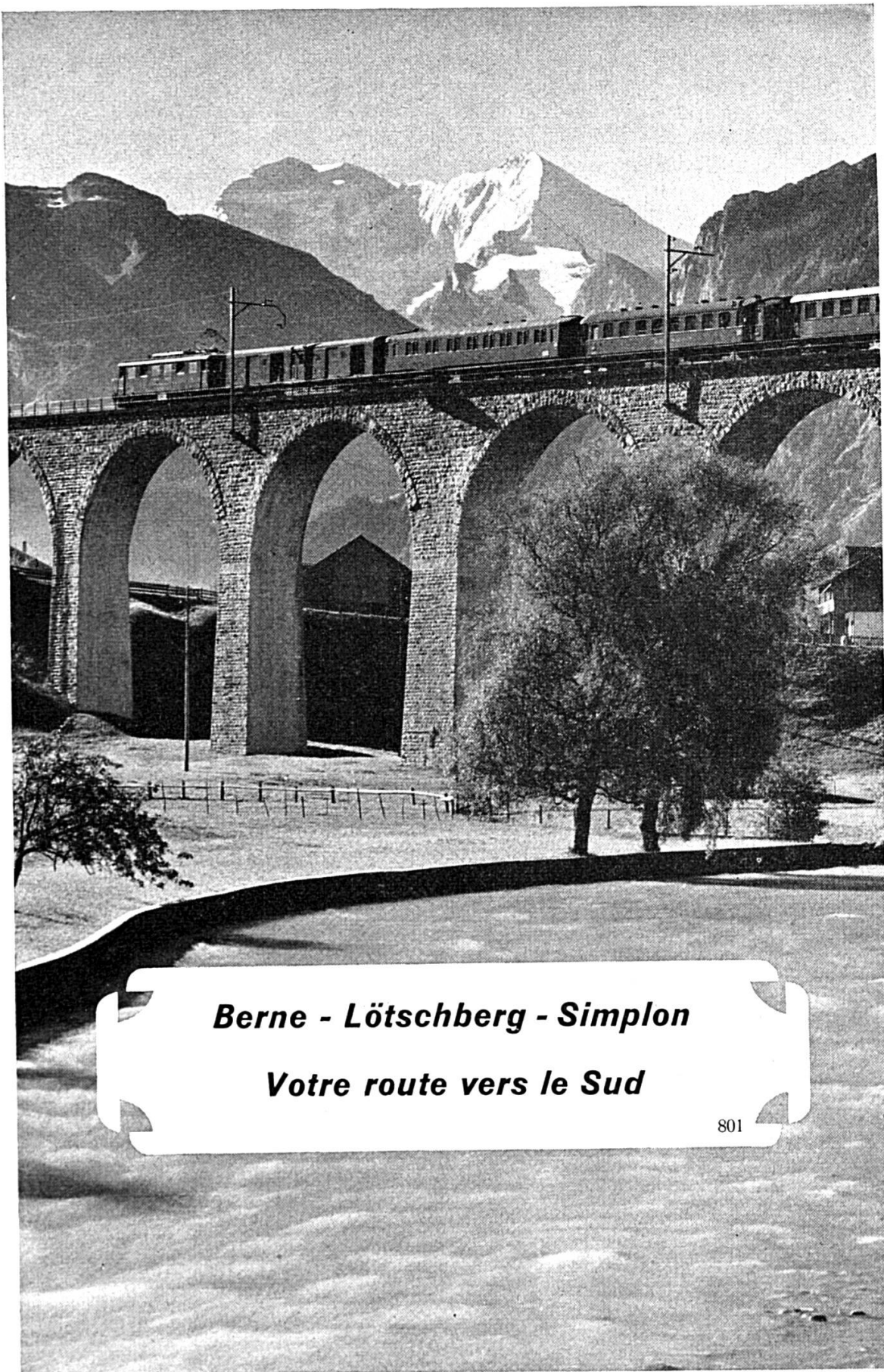
Le président,
F. REUSSER.

Le secrétaire,
R. STEINER.

Comptes

Bilan au 1^{er} janvier 1956

	ACTIF	PASSIF
Caisse	19,31	
Compte de chèques	26.334,58	
Compte bloqué Seva à Berne	31.568,—	
Titres	33.000,—	
Dépôts	8.795,40	
Fonds du sentier des Gorges de Moutier	14.211,45	
Fonds d'entretien de la route Les Malettes-Sur la Croix	3.750,—	
Compte-courant B.P.S. Moutier	736,70	
Immeuble	73.267,30	
Mobilier	1,—	
Fonds de réserve : La Jurassienne	20.000,—	
Fonds de réserve	33.625,60	
Capital		245.309,34
	<hr/>	
	245.309,34	245.309,34



Berne - Lötschberg - Simplon

Votre route vers le Sud

801

Nos bons hôtels du Jura

**Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis**

Bienne	Hôtel Seeland (A. Flückiger) Entièrement rénové — Confort	(032) 2 27 11
Boncourt	Hôtel A la Locomotive (L. Gatherat) Salles pour sociétés — Confort	(066) 7 56 63
Delémont	Hôtel Terminus (Pierre Martel) Entièrement rénové, brasserie, bar	(066) 2 29 78
Macolin	Hôtel Bellevue (A. Berthod) Moderne et confortable — Salles pour sociétés	(032) 2 42 02
Montfaucon	Hôtel de la Pomme d'Or (René Meyer) Sa cuisine et ses vins	(039) 4 81 05
Moutier	Hôtel Suisse (Famille Brioschi-Bassi) Rénové, grandes salles	(032) 6 40 37
La Neuveville	Hôtel J.-J. Rousseau (William Cœudevez) Neuf — Confort, salles	(038) 7 94 55
Porrentruy	Hôtel du Simplon (S. Jermann) Confort, sa cuisine, sa cave	(066) 6 14 99
Porrentruy	Hôtel du Cheval-Blanc (C. Sigrist) Rénové, confort, salles	(066) 6 11 41
St-Imier	Hôtel des XIII Cantons (J. Wermeille) Rénové, confort, grill, bar, salles	(039) 4 15 46
St-Ursanne	Hôtel du Bœuf (Jos. Noirjean) Rénové, sa cuisine, sa cave	(066) 5 31 49

795

Extrait des comptes de l'exercice 1956

	Recettes	Dépenses
1. Administration		
Fournitures de bureau, meubles, imprimés		2.200,85
Ports, téléphone, compte de chèques		1.878,85
Abonnements et cotisations		1.415,90
Propagande et travaux de bureau		1.644,25
Assemblée générale, comités, bureau, frais de séances et déplacements, indemnités		14.353,20
Divers		1.473,65
2. Cotisations des membres	24.075,50	
3. Bulletin		
Administration et rédaction		2.675,—
Impression, clichés, ports		14.703,76
Publicité	6.919,—	
Rendement des abonnements	5.415,95	
4. Intérêts et frais de banque		
Titres et carnets de dépôts	3.935,70	
Compte bloqué	231,50	
5. Subventions		
SEVA 98-101	42.930,—	
ADIJ		26.435,—
6. Commissions		
		10.851,05
7. Rendement net immeuble		
	3.397,60	
8. Virement du fonds Chemin Malettes-Sur la Croix à un compte gérance		
		3.750,—
9. Excédent de recettes		
		5.523,74
	86.905,25	86.905,25

Bilan au 1^{er} janvier 1957

	ACTIF	PASSIF
Caisse	500,56	
Compte de chèques	4.903,47	
Compte bloqué SEVA à Berne	31.799,50	
Titres	61.057,50	
Dépôts	8.099,75	
Fonds du sentier des Gorges de Moutier	14.425,70	
Compte-courant B.P.S. Moutier	1.634,30	
Immeuble	73.267,30	
Mobilier	1,—	
Fonds de garantie La Jurassienne	20.000,—	
Fonds de réserve	35.144,—	
Capital		250.833,08
	250.833,08	250.833,08

Fortune au 1 ^{er} janvier 1957	250.833,08
Fortune au 1 ^{er} janvier 1956	245.309,34
Augmentation de fortune	<u>5.523,74</u>

Delémont, le 15 janvier 1957.

Le caissier : H. FARRON.

Etat des titres et dépôts

Titres

Oblig. 3 % B.P.S.	4.000,—	
Oblig. 3 ¼ % B.P.S.	5.000,—	
Oblig. 3 ½ % C.S. 44 nov.	5.000,—	
Oblig. 3 ½ % C.S. 45	10.000,—	
Oblig. 3 % C.S. 51	5.000,—	
Oblig. 3 % C.S. 51 mai	5.000,—	
Oblig. 3 ½ % C.Fr. 44	1.000,—	
Oblig. 3 % C.Gr. 50	1.000,—	
Oblig. 3 ¼ % F.Mot. Zervreila S.A. 56	4.937,50	
Oblig. 3 ¾ % Gde Dixence S.A. 56	10.060,—	
3 ½ % Lettres de gage : Banque des lettres de gage d'établissement suisses de crédit hypothécaire Zurich, 56, série 75	10.060,—	61.057,50

Dépôts

Fonds de réserve

B.P.S. Delémont	s/c. 12703	8.855,85	
B.C. »	531734	8.777,05	
C.Ep. Bassecourt	8418	9.476,70	
C.Ep. Courtelary	24117	8.034,40	35.144,—

Administration

B.C. Delémont	s/c. 431871	1.465,95	
B.C. »	510319	130,95	
C.Ep. Bassecourt	8202	3.176,—	
C.Ep. Courtelary	21894	3.326,85	8.099,75

Fonds du sentier des Gorges de Moutier

B.P.S. Delémont	s/c. 16676		14.425,70
-----------------	------------	--	-----------

Fonds de garantie : La Jurassienne

B.C. Delémont 2 ¾ % B. Caisse	10.000,—	
B.C. Delémont s/c. 622807	10.000,—	20.000,—

138.726,95

Gérance :

Fonds du chemin Les Malettes-Sur la Croix

B.P.S. Delémont s/c. 18115	3.807,85
--------------------------------------	----------

Procès-verbal de vérification

Les soussignés ont procédé, ce jour, à la vérification des comptes de l'ADIJ, année 1956. Les opérations des comptes de valeurs ont été pointées et contrôlées avec pièces à l'appui.

Le bilan et l'état de fortune ont été contrôlés et vérifiés. Ils ont été trouvés exacts. Les valeurs et contrôle des valeurs (certificats de valeurs et dépôts) ont été produits et vérifiés. Les soussignés se font un plaisir de recommander les comptes qui précèdent à l'assemblée générale de l'ADIJ, avec remerciements au caissier pour sa bonne gestion.

Delémont, 31 janvier 1957.

Le vérificateur permanent :

sig., W. WUST

Pour la commune de Saint-Ursanne :

sig., THIEVENT

Pour la commune de Saint-Imier :

sig., WEIBEL

Activité et expériences de l'office pour l'introduction de nouvelles industries, Bienne et Jura

H. Strauss, ingénieur-conseil

L'office pour l'introduction de nouvelles industries à Bienne s'efforce de coordonner les intérêts de la ville de Bienne avec ceux, parfois analogues, des communes du Jura.

De multiples contacts ont pu être établis au cours des années 1955 et 1956. Chaque demande est analysée suivant un plan précis que nous résumons brièvement comme suit :

1. procurer de nouvelles possibilités de travail, de production et de livraison à des entreprises existantes
2. introduire de nouvelles productions de branches industrielles diverses au sein d'entreprises existantes, afin de diminuer l'intensité d'une crise éventuelle
3. s'efforcer d'apporter des possibilités de travail toutes nouvelles, adaptées à la région
4. mettre tout en œuvre, afin de varier la production industrielle unilatérale d'une région
5. diriger des industries existantes sur d'autres nouvelles branches industrielles ou artisanales
7. faire des recherches, afin d'obtenir la licence de fabrication d'articles nouveaux

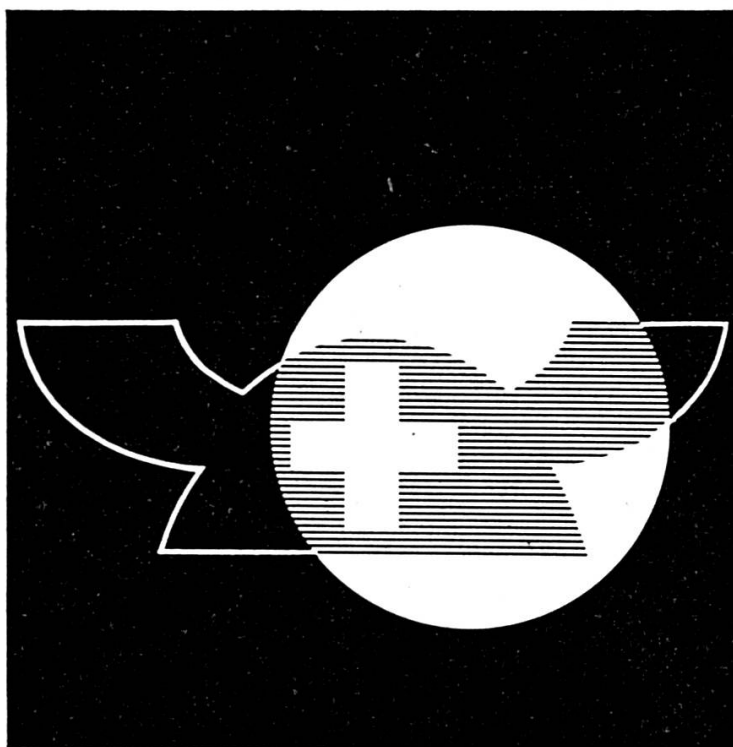
6. prospecter le marché, tout en observant les tendances de la conjoncture, afin de créer de nouveaux débouchés dans le pays et à l'étranger à des produits existants ou nouveaux
8. s'efforcer d'obtenir des fonds, en intermédiaire, afin de développer des industries existantes ou nouvelles
9. prévenir l'émigration industrielle, et prévenir
10. la création et l'agrandissement d'industries non viables.
11. conseiller individuellement les inventeurs
12. faire office de conseiller lors de créations d'occasions de travail pour lutter contre le chômage
13. aider les autorités communales et régionales dans le choix de spécialistes étrangers
14. favoriser les initiatives privées dans la création et le développement d'industries tout en maintenant vivant le goût du risque
15. travailler en commun accord avec la science et les recherches industrielles dans la création de nouvelles possibilités, afin de développer sans cesse l'économie.

Tous les projets qui sont présentés à l'office — mis à part ceux qui touchent directement Bienne — sont étudiés en tenant compte des possibilités de réalisation offertes dans le Jura. On constate alors qu'il vaut toujours mieux réserver aux régions campagnardes les industries présentant un caractère artisanal.

Selon le désir exprimé par le président de l'ADIJ, les besoins économiques des Franches-Montagnes, de l'Ajoie et du Val Terbi sont l'objet de notre attention toute particulière. Leur étude fait cependant apparaître des difficultés qu'on ne saurait ignorer. Ainsi, s'agissant de projets pourtant dignes d'être retenus, on ne dispose souvent pas des capitaux nécessaires pour financer à la fois la construction, l'équipement et l'exploitation. A supposer que ces capitaux doivent être trouvés ailleurs et que l'on y réussisse, les bailleurs de fonds poseront fréquemment des exigences quant au siège de la future entreprise ; ces prétentions sont assez rarement conformes aux vœux des régions aspirant à un développement industriel. Ou bien les communes sont décentrées et démunies de bons moyens de communication, ou bien encore elles manquent d'industries secondaires. Il est rare aussi qu'une commune, abstraction faite des locaux, puisse encore fournir les capitaux nécessaires, seule condition qui lui permettrait d'attirer solidement à elle une industrie jugée intéressante.

Félicitons à ce propos telle commune de l'Ajoie qui ne se contenta pas de fournir les locaux indispensables à une fabrication d'articles électro-techniques, mais sut aussi trouver les bailleurs de fonds. Cette affaire est pleine de promesses.

Notre longue expérience nous dit qu'il n'est pas recommandable, sauf cas très exceptionnels, de mettre à la disposition d'une nouvelle industrie des capitaux tirés des ressources fiscales. Lorsqu'une future entreprise offre toute certitude quant à sa rentabilité et à sa viabilité,



Foire

Suisse

Bâle

27 avril – 7 mai

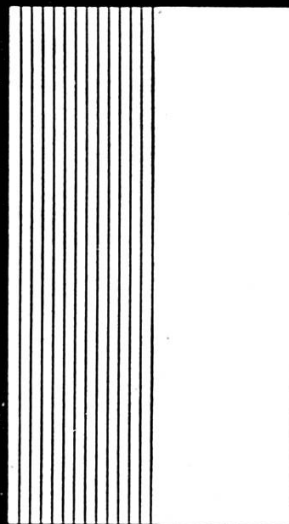
1957

Cartes journalières
à 2 fr. 50 (ne sont
pas valables les 1er,
2 et 3 mai,
journées réservées
aux commerçants).
Billets de simple
course valables pour
le retour.

**17 groupes d'indus-
tries dans 21 halles**

816

**2x
75'000**



110/2

Gros Lots 2 x 75'000 Frs

**3 x 20'000, 3 x 10'000, 3 x 5'000, 5 x 2'000 Frs, etc., etc.
41'046 lots d'une valeur globale de 525'000 Frs**

5 billets chiffres finals 0-4 contiennent au moins 1 lot
5 billets chiffres finals 5-9 contiennent au moins 1 lot
10 billets chiffres finals 0-9 contiennent au moins 2 lots

1 billet Frs 5.- (la série de 5 billets Frs 25.-, la série de 10 billets Frs 50.-) plus 40 cts de port pour envoi recommandé, au compte de chèques postaux III 10 026. Liste de tirage sous pli fermé 30 cts, comme imprimé 20 cts.

Adresse: Loterie SEVA, Berne, tél. (031) 5 44 36. Les billets SEVA sont aussi en vente dans les banques, aux guichets des chemins de fer privés, ainsi que dans de nombreux magasins, etc.

SEVA Tirage 4 Mai

les capitaux privés pour l'alimenter ne feront jamais défaut. Dans le cas contraire et s'il ne s'agit que de fournir une aide à un projet dont l'auteur est en proie à des soucis financiers (circonstance qui l'empêchera précisément d'en appeler au capital privé), ce sera pour la commune une raison d'autant plus sérieuse pour ne pas procéder elle-même à des investissements.

Sous forme de services, la commune a suffisamment de moyens pour encourager l'établissement d'une nouvelle industrie. Voici une énumération des facilités qui peuvent se justifier en pareille occurrence ; c'est un petit catalogue qui rendra service aux communes intéressées du Jura et qui leur permettra de mieux collaborer avec notre office :

- Recenser les locaux industriels disponibles, en vue soit d'adjoindre une nouvelle industrie à une entreprise déjà établie, soit de créer une nouvelle maison.
- Céder les terrains à bâtir à des conditions avantageuses, par contrat de vente ou avec droit de superficie.
- Explorer le sol jusqu'au stade marqué par le début de la construction, aménager aux frais de la commune les routes d'accès (éventuellement avec voie industrielle), l'adduction de l'eau, de la force motrice et éventuellement du gaz, canalisations, etc.
- Contribution financière aux frais de construction sous une des formes suivantes :
 - a) fourniture du bois d'œuvre tiré des forêts communales,
 - b) reprise des hypothèques en 2^e éventuellement 3^e rang,
 - c) construction à la charge intégrale de la commune, le fabricant devenant locataire avec un droit de préemption (mais aucun financement des frais d'installation et d'exploitation).
- Le cas échéant, allègements fiscaux dans les limites fixées par la loi fiscale bernoise.
- Collaborer au recrutement de la main-d'œuvre.
- Coopérer à la fourniture de logements.

L'action combinée des autorités communales et de notre office doit tendre non pas à introduire à tout prix de nouvelles industries là où il en manque, mais à assurer surtout un équilibre économique grâce à une saine diversité des moyens productifs. D'autre part, il faut marcher de pair avec l'évolution de la technique et accorder la préférence aux projets qui s'inspirent de notre souci traditionnel de la qualité et du progrès.

Le chef de l'office remercie les autorités communales de leur esprit prévoyant et compréhensif. Pour arriver à une fin heureuse, nos efforts doivent reposer sur la confiance mutuelle.

Dans ce même bulletin et sans nous départir d'une certaine discrétion, nous exposerons ultérieurement quelques thèmes tirés de notre pratique ; ils apporteront sans doute d'utiles éclaircissements aux édiles intéressés.